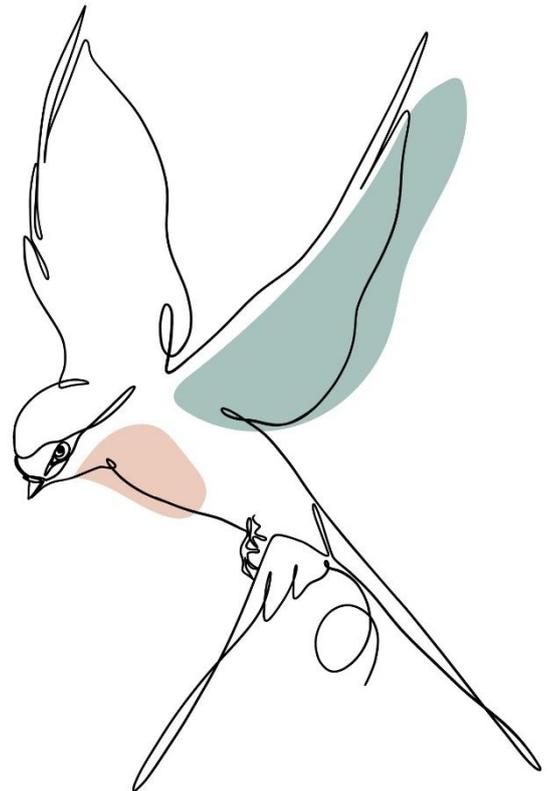


*Master 2 - Économie Sociale et Solidaire
Formation Continue 2022-2024*

MÉMOIRE :

La protection de la biodiversité : invisibilisée dans l'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS ?

Etude du cas : la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
et son écosystème



Lucie RANCHIN
Juin 2024

REMERCIEMENTS

La rédaction d'un mémoire est une période intense, notamment dans le cadre d'une reprise d'étude en formation continue. Cette production a été rendue possible grâce au concours et au soutien de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner ma gratitude.

Je tiens d'abord à remercier Monsieur Sylvain Celle, mon tuteur académique, pour ses excellents conseils et son suivi régulier et bienveillant.

Je remercie également Madame Isabelle Dedun Garcia Piqueras, responsable pédagogique, ainsi que toute l'équipe pédagogique du Master 2 FC « Économie sociale et solidaire » de l'Université Lumière Lyon 2, dont les enseignements m'ont considérablement enrichie personnellement et professionnellement.

Ensuite, mes remerciements vont à ma tutrice professionnelle, ainsi qu'à toute l'équipe de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, auprès de qui j'ai eu la chance de travailler pendant toute la durée de mon Master. Un merci tout spécial à celles et celui qui m'ont accordé un peu de leur précieux temps en répondant à mes questions dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

Un grand merci à toutes mes camarades de la promo 2022-2024, avec qui ça a été un vrai plaisir de passer ces 2 années, et dont le soutien et l'aide pendant la rédaction du mémoire ont été vraiment bienvenus. Et une pensée aussi pour les deux déserteurs.

Une pensée également pour Marion Fournier, Charles Fournier, Olivier Cabrera et France Labro, que mon parcours professionnel m'a offert la chance de croiser. Ils l'ignorent sûrement, mais leur confiance et leur amitié m'ont donné l'envie et le courage de me lancer dans cette aventure.

Et enfin, je ne dirais jamais assez merci à mes proches, qui m'ont encouragée et supportée pendant cette période qui a parfois mis mes nerfs à rude épreuve.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	4
Introduction.....	5
1. Contextualisation	5
a. Qu'est-ce que la transition écologique ?	5
b. La biodiversité : l'autre crise écologique.....	6
c. L'ESS face à la crise de la biodiversité	8
2. Cadre théorique, Méthode et terrain	10
a. Cadre théorique : l'institutionnalisation inachevée de la transition écologique dans l'ESS.....	10
b. L'étude de terrain : la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes et son écosystème.....	11
3. Plan du mémoire	15
I. Transition écologique et protection de la biodiversité dans l'ESS	16
1. La transition écologique dans l'ESS	17
a. Du développement durable à la transition écologique : une proximité naturelle avec l'ESS	17
b. La transition écologique d'ESS France tournée vers les structures de l'ESS	20
c. Les initiatives mises en avant par ESS France	22
2. La protection de la biodiversité dans l'ESS.....	24
a. Une prise en compte explicite par certains acteurs de l'ESS.....	24
b. L'émergence d'une institutionnalisation de la protection de la biodiversité auprès des représentants de l'ESS.	27
3. Un pas de côté : La protection de la biodiversité dans le monde de l'entreprise (hors ESS) ...	29
a. Des outils pour sensibiliser les entreprises	29
b. Le programme « Entreprises engagées pour la nature », un engagement reconnu par les institutions	30
II. Historique de l'institutionnalisation des mouvements de la biodiversité et de l'ESS	32
1. La naissance de l'ESS et du mouvement écologiste : deux trajectoires distinctes	33
2. Le tournant institutionnel	34
a. La recherche de légitimité institutionnelle	34
b. La structuration des ministères au gré des dynamiques.....	35
c. L'apogée du processus d'institutionnalisation.....	36
3. Les nouveaux mouvements contestataires.....	38
III. Étude de cas : la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes et son écosystème	39
1. Sujet d'étude	40
a. La transition écologique à la CRESS AURA	40
b. La CRESS AURA et la protection de la biodiversité.....	44
c. Les associations de protection de la nature et l'ESS	46
2. Résultats : freins et perspectives.....	50
a. Les freins à l'institutionnalisation de la transition écologique à la CRESS AURA	50
b. L'institutionnalisation compliquée de la protection de la biodiversité dans la transition écologique dans l'ESS en AURA..	51
c. Les perspectives de levée des freins	53
Conclusions.....	55
Bibliographie.....	58
Annexes	60

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est le fruit – mais aussi un peu l’aboutissement – des observations et réflexions qui ont été les miennes dans mon parcours professionnel. Aussi, je tiens à préciser que mon positionnement n’est pas neutre. Mes convictions personnelles et mon intérêt pour la protection de la nature jouent un rôle décisif dans ma vie quotidienne. Et le choix de la problématique de ce mémoire n’y a pas fait exception. Toutefois, la rigueur académique et l’enquête de terrain, nécessaires à l’objectivation de mon propos, m’ont permis de prendre de la hauteur sur le sujet, pour produire un travail légitimé par des sources fiables et détaché de l’affect.

Dans une démarche de transparence éthique, je partage les étapes principales de mon parcours et les observations qui ont contribué à porter ma réflexion jusqu’à la production de ce mémoire.

Pendant 5 ans, j’ai occupé le poste de Chargée de communication et de la vie associative dans une association naturaliste¹, agréée par la Préfecture, pour la protection de la nature et de l’environnement. C’est une association locale, membre du mouvement France Nature Environnement (FNE), qui fédère plus de 6200 associations², par le biais d’une cinquantaine de têtes de réseaux régionaux.



Figure 1: Logo de FNE depuis 2016. Source : [Site internet de FNE.](#)

N’étant pas naturaliste moi-même, j’ai découvert à leur contact l’importance de connaître et protéger la biodiversité locale, les milieux naturels et les espèces. Les missions y sont très diverses : inventaires naturalistes de la faune et de la flore, plan de gestion de sites naturels d’intérêt patrimonial, programmes de conservation d’espèces menacées, chantiers écovolontaires, porter la voix de la nature dans le débat public, etc.

Toutefois, mon expérience professionnelle dans ce milieu ne m’a amené à croiser le monde de l’ESS qu’en de rares occasions. Evidemment, j’évoluais dans le monde associatif, qui statutairement fait partie de l’ESS, mais il n’y avait, à ma connaissance, aucune revendication d’appartenance à l’ESS et je pense même qu’il n’y avait aucune conscientisation de cette appartenance de la part des acteurs (comme c’est le cas de beaucoup d’associations).

Par la suite, j’ai repris le chemin de l’université à deux reprises (DU et Master 2) pour étudier l’ESS. En parallèle, j’ai occupé un poste administratif, pendant un peu plus d’un an, pour la Chambre régionale de l’ESS Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon. À ce poste, j’ai pu avoir une vision assez large des activités de la CRESS, ses relations avec ses adhérents, ses connexions avec l’écosystème ESS en région et ses sujets de prédilection.

Ici encore, mon observation fût la même que précédemment. Il y avait très peu de connexion avec les associations naturalistes, et la problématique de l’effondrement de la biodiversité n’était jamais abordée. Quelques luttes naturalistes emblématiques qui ont une actualité récente, comme celles pour la végétalisation des zones urbaines, l’interdiction des pesticides, la cohabitation avec les grands prédateurs (loup et ours), contre les chasses traditionnelles, etc. ne me semblent pas du tout investies par les représentants de l’ESS.

Ces différents constats forment le point de départ de ma réflexion.

¹ Le mot *naturaliste* ayant plusieurs définitions, il sera toujours entendu ici dans le sens de « Spécialiste des sciences naturelles »

² [Site internet de France Nature Environnement, page « Associations adhérentes », 2023](#)

INTRODUCTION

1. CONTEXTUALISATION

a. Qu'est-ce que la transition écologique ?

Plus de 50 ans se sont écoulés depuis que le Club de Rome a publié le rapport Meadows « *The Limits to Growth* » (1972), mettant en évidence l'impact destructeur des activités humaines sur notre planète. En 1987, la publication du rapport Brundtland « *Our common Future* » par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement abonde dans le même sens. Les preuves apportées sur le changement climatique par le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), créé en 1988, sont venues enrichir ces rapports déjà alarmants.

Dans ces textes fondateurs, les notions de *Développement durable* et de *Transition écologique* sont abordées, pour inviter à repenser notre rapport à la planète. C'est à l'occasion du Sommet de Rio en 1992, que le concept de *Développement durable* a été adopté par la sphère médiatique internationale et par les politiques publiques pour guider leurs actions en faveur de l'environnement. Ce concept est encore d'actualité sur le plan international, comme c'est le cas notamment dans la définition des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, adoptés en 2015.

Toutefois critiqué en France pour son incapacité à inverser la tendance, le développement durable a été progressivement remplacé par la *Transition écologique*, concept popularisé dès les années 2000, par Rob Hopkins et son mouvement des villes en transition (Oudot & de l'Estoile, 2020 ; Flipo, 2022).

Désormais omniprésente dans le langage politique mais aussi dans la vie de tous les jours, la transition écologique est un sujet incontournable dans notre société. Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en a donné une définition en 2015 dans sa Stratégie nationale 2015-2020. Ainsi, la transition écologique est une « *évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux*³ ».

Aujourd'hui, cette définition est encore d'actualité, comme en témoigne la similaire définition qu'en donne OXFAM France, reprise par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La notion de résilience, empruntée au registre de la psychologie, fait toutefois une apparition notable dans l'expression revisitée du « *développement résilient et durable*⁴ ».

Parmi les grands enjeux environnementaux énumérés dans cette définition de la transition écologique, apparaît distinctement l'effondrement de la biodiversité. Il s'agit en effet d'un sujet préoccupant pour l'habitabilité de notre environnement et pour l'avenir de l'humanité. Comme nous le verrons après, cette crise est distincte du réchauffement climatique, qui sert pourtant de boussole à bon nombre d'actions dans la transition écologique. Elle mérite donc d'être étudiée comme un sujet à part entière.

³ [Glossaire du rapport de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, page 127](#)

⁴ « [Qu'est-ce que la transition écologique ?](#) » sur le site d'OXFAM France.

b. La biodiversité : l'autre crise écologique⁵

La protection de la biodiversité apparaît comme un enjeu majeur de la transition écologique, aussi complexe et grave que le changement climatique. Ce terme de *biodiversité* n'est employé pour la première fois qu'en 1985. Mais les textes fondateurs du développement durable vus précédemment n'avaient pas attendu ce néologisme pour s'alarmer de l'extinction des espèces et de leurs écosystèmes.

Publié en 2009 dans la revue *Nature*, le rapport de Rockström et al.⁶ – mondialement reconnu pour sa pertinence⁷ – identifie neuf limites planétaires, qu'il ne faudrait pas dépasser pour que l'humanité puisse durablement vivre dans un écosystème sûr. Ainsi, le très médiatisé réchauffement climatique ne représente qu'une des catastrophes écologiques auxquelles l'humanité doit faire face. Au moment de la publication de ce cadre conceptuel, les auteurs considéraient que plusieurs limites avaient déjà été dépassées, et en premier lieu, celle de l'érosion de la biodiversité.

Les cinq causes directes de l'érosion de la biodiversité ayant les plus fortes incidences sont le changement d'usage des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes vivants, les dérèglements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes (Vonlanthen, 2023).

Régulièrement mis à jour, le cadre scientifique des limites planétaires mesure désormais neuf processus, dont six ont déjà été franchis. Désormais renommée « Intégrité de la biosphère » et scindée en deux sous-catégories, l'état de la biodiversité est toujours considéré comme très critique. À l'ère de l'Anthropocène⁸, la Terre est en train de vivre les prémices d'une sixième extinction de masse⁹.

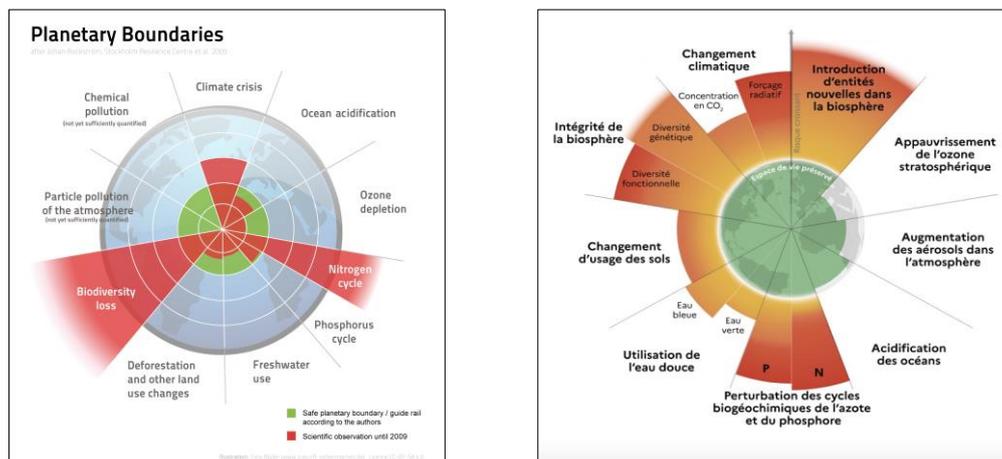


Figure 2 : Graphique des neuf limites planétaires tel que publié en 2009, dans *Nature*, par Rockström et al.¹ Les zones en rouge représentent l'état estimé et le cercle vert définit les limites à ne pas dépasser.

Figure 3 : Même graphique, actualisé en septembre 2023 par le Stockholm Resilience Centre.

Sources : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

⁵ Selon le titre de l'ouvrage de Marc Vonlanthen, cité en bibliographie.

⁶ Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. et al. « *A safe operating space for humanity.* ». *Nature*, 461, 472–475 (2009).

⁷ Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon entérine le concept de limites planétaires, en mars 2012, [lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies.](#)

⁸ Le terme d'Anthropocène, « l'ère de l'humain », désigne l'actuelle époque géologique, durant laquelle l'activité des humains est devenue la contrainte dominante sur les écosystèmes de la planète. [Voir les publications du CNRS Ecologie et Environnement à ce sujet.](#)

⁹ Cowie, R.H., Bouchet, P. and Fontaine, B. (2022), « *The Sixth Mass Extinction: fact, fiction or speculation?* ». *Biol Rev*, 97: 640-663.

Ces constats alarmants ont été pris en compte par les instances internationales comme un des défis majeurs que l'humanité doit affronter. L'ONU a notamment créé, en 2012, la *Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES), souvent surnommée le « *GIEC de la biodiversité*¹⁰ ». Cet organisme évalue les connaissances scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques, et fournit des conseils politiques fondés sur ces évaluations.

De plus, la protection de la biodiversité a été intégrée aux Objectifs de Développement Durable (ODD), référentiel international et véritable boussole pour les politiques publiques depuis 2015 en matière de développement durable. Créés par les Nations Unies, les 17 ODD ont pour mission de rendre les pays acteurs face aux défis mondiaux sans mettre en péril leur croissance économique¹¹. L'Agenda 2030, officiellement intitulé « *Transforming our World : the 2030 Agenda for Sustainable Development* », est le plan d'action mondial pour atteindre ces objectifs.

La biodiversité est au centre des ODD 14 sur la vie aquatique et ODD 15 sur la vie terrestre. L'approche systémique et transversale des ODD atteste que tous les objectifs se soutiennent mutuellement. Ils sont interconnectés et dépendants les uns des autres. Le déclin de la biodiversité menace donc la concrétisation de l'Agenda 2030 dans son ensemble. D'ailleurs, les objectifs 14 et 15 comptent parmi ceux dont les avantages synergiques sont les plus importants.



Figure 4 : Illustration structurée des ODD, pour signifier que les économies et les sociétés sont intégrées dans la biosphère et non distincts d'elle.

Source : [Stockholm Resilience Center, Stockholm University.](#)

La préservation de la biodiversité, par ses effets multiplicateurs, est au cœur de l'exécution des objectifs de développement durable. Elle en est même une condition sine qua non : les Nations Unies estiment qu'à moins d'une mise en œuvre imminente de mesures fortes pour protéger la biodiversité, les ODD ne seront tout simplement pas réalisables (Vonlanthen, 2023).

La biodiversité est donc en interrelation étroite avec nos sociétés et nos économies, dont les activités l'impactent considérablement. À ce titre, il nous semble judicieux d'interroger ce qui est fait par les acteurs économiques pour enrayer son érosion. Et l'économie sociale et solidaire, pour des raisons que nous verrons plus loin, nous semble être un terrain opportun pour agir et promouvoir la préservation de la biodiversité.

¹⁰ Surnom régulièrement donné par les journalistes. [Exemple ici sur le site internet de Novethic.](#)

¹¹ [Site internet des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.](#)

c. L'ESS face à la crise de la biodiversité

Puisque l'érosion de la biodiversité nécessite une action imminente et collective, il semble vital que chaque fragment de nos économies se mobilise sur le sujet. L'économie sociale et solidaire, par ses spécificités et ses valeurs, nous apparaît comme adéquat pour s'emparer de cet enjeu.

L'économie sociale et solidaire n'est toutefois pas un groupe homogène d'entreprises qu'il serait possible d'embarquer dans une action coordonnée. Elle amalgame des statuts juridiques disparates et des structures aux activités et objectifs radicalement différents. Pourtant, même si sa définition conceptuelle reste sujette à débat, nous retenons que l'ESS s'est institutionnalisée « *dans une logique soit de contestation des formes institutionnelles dominantes, soit de réparation de leurs effets problématiques* » (Duverger, Itçaina & Lafore, 2020).

De plus, nous reviendrons plus longuement sur toutes les raisons qui font que l'ESS est naturellement proche des enjeux de la transition écologique, comme sa défense de l'intérêt général, sa vision du long terme ou encore son attachement à répondre aux besoins non satisfaits par les autres économies (Dorival, 2021). Grâce à sa capacité transformatrice, l'ESS sait être innovante. Elle imagine et expérimente des « utopies locales », tout en plaçant la démocratie et l'humain au centre de son action (Duverger, 2021). « *L'ESS fait partie des conditions d'un "futur désirable" [...]* », écrivait Jérôme Saddier, Président d'ESS France, en 2021, dans son éditorial du livret Focus d'ESS France « La transition écologique, virage de l'ESS, virage vers l'ESS ».

C'est à cette vision engagée et volontariste de l'ESS que nous nous référons pour postuler que cette économie est un terrain propice pour agir en faveur de la biodiversité. D'autant que cette même économie, comme nous le verrons plus loin, revendique déjà largement son implication dans la transition écologique.

D'ailleurs, le mouvement de protection de la biodiversité s'est largement structuré dans le monde associatif. Et les associations font statutairement partie de l'économie sociale et solidaire. Dans son ouvrage « La transition écologique, ici et maintenant ! », Camille Dorival (2021) consacre d'ailleurs son deuxième chapitre à ces structures de l'ESS (y compris une SCOP) qui œuvrent pour préserver la biodiversité. Ce constat ne peut toutefois pas suffire pour déclarer que l'ESS, dans toute sa diversité, s'engage unanimement en faveur de la biodiversité.

En effet, nous ne doutons pas que de nombreuses structures s'investissent, chacune sur son territoire, pour préserver la biodiversité et restaurer les écosystèmes. Mais nous faisons référence ici à l'économie sociale et solidaire en tant que mouvement socioéconomique structuré politiquement, au travers d'organisations de représentation politique. Car, si les structures de l'ESS sont hétéroclites, leurs représentants, en tant qu'interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, doivent embrasser la transversalité dans la définition de leurs règles, leur plaidoyer et leurs programmes d'action (Fraizy, 2016). L'association ESS France, anciennement connue sous le nom de Chambre française de l'ESS, endosse ce rôle de représentante politique.

Or, cette ESS, qui revendique abondamment son engagement dans la transition écologique, ne rend pas bien visible la protection de la biodiversité dans son plaidoyer et dans les actions qu'elle soutient. Dans ses communications, la lutte contre le changement climatique occupe une place bien plus importante comme motif d'action. Certes, cette hiérarchisation se comprend au regard de l'aura médiatique qu'ont les questions climatiques (alors même que leur traitement médiatique est encore

très loin d'être satisfaisant¹²). Toutefois, au regard de l'urgence, nous attendons bien plus de mobilisation de la part des représentants politiques de l'ESS, et notamment d'ESS France.

« La biodiversité est le parent pauvre des actions des entreprises en faveur du climat. On parle beaucoup moins de la sixième extinction ou de la nécessité de préserver la biodiversité. »

Pascal Demurger, Directeur général de la MAIF¹³

Une mission de plaidoyer permet de s'attaquer à l'invisibilisation, à l'ignorance et à l'inaction face à des problèmes de société. Les intérêts, les causes et les problèmes n'ont pas d'existence propre, ils doivent être représentés, incarnés et défendus pour que les sujets avancent. (Foucraut, 2023).

L'idée ici est de porter le sujet de la protection de la biodiversité, tant comme objet de lutte que comme motif d'actions concrètes. Car si les enjeux du changement climatique semblent désormais acquis pour une partie bien informée de la population, ce n'est probablement pas autant le cas pour la biodiversité. C'est un sujet complexe et technique, distinct de la lutte contre le changement climatique et qui peut parfois entrer en contradiction avec elle. Par exemple, soutenir un projet de rénovation énergétique des bâtiments, par une isolation par l'extérieur, peut amener à détruire l'habitat de certains oiseaux ou chauve-souris. Ou encore des plantations pour créer des puits de carbone peuvent se révéler désastreuses pour la biodiversité locale, si le choix se porte sur des espèces exotiques envahissantes. C'est pourquoi il est important d'être sensibilisés à tous ces enjeux, pour pouvoir les articuler correctement, mieux porter les plaidoyers et soutenir les bons projets.

Aujourd'hui, ce sont principalement les collectivités locales qui s'engagent en faveur de la biodiversité dans la gestion du foncier. Elles suivent les directives de la Stratégie biodiversité du ministère de la Transition écologique¹⁴, et peuvent être conseillées par les associations de protection de la nature. Pourtant, comme pour le changement climatique, le virage que nous devons opérer en matière de protection de la biodiversité, doit impliquer toutes les strates de nos économies et de notre société. L'ESS ne fait pas exception.

Dans sa tribune post-Covid sur les « Jours d'après », ESS France déclarait vouloir être à « *la hauteur des responsabilités que nous voulons faire porter à l'ESS* », en reconnaissant notamment que les engagements qu'ils portaient étaient trop tournés sur la défense de leurs membres mais « *pas assez vers les grands problèmes de notre société*¹⁵ ». Et effectivement, nos observations nous ont amené à constater un manque cruel d'interactions entre les associations naturalistes et les représentants de l'ESS. Les deux mouvements ne se connaissent pratiquement pas et ne se croisent qu'en de très rares occasions. Cette situation nous semble néfaste pour la prise en compte des problématiques liées à la biodiversité et à leur diffusion. Nous sommes pourtant convaincus que de telles collaborations seraient bénéfiques pour faire avancer la cause, et pour permettre à l'ESS d'accomplir « *des choses plus grandes qu'elle-même* ».

Quatre ans après cet appel, il nous semble que les représentants de l'ESS se sont saisi des enjeux environnementaux, mais qu'il reste une marge de progression. Nous posons ici l'hypothèse que la transition écologique n'a pas achevé son institutionnalisation dans l'ESS, en invisibilisant notamment la protection de la biodiversité.

¹² [Interview de l'association QuotaClimat par Acrimed, « Crise climatique dans les médias : en parler plus, en parler mieux », 2023](#)

¹³ [Interview de Pascal DEMURGER dans Ouest-France, 27 septembre 2023](#)

¹⁴ Nous verrons dans la partie 2.2 que le ministère a régulièrement changé d'appellations. Aussi, nous utiliserons l'appellation simplifiée de « ministère de la Transition écologique » pour plus de lisibilité (sauf cas particuliers situés dans le temps).

¹⁵ [Tribune de Jérôme Saddier, Président d'ESS France, « Pour que les jours d'après soient les jours heureux ! », mai 2020.](#)

2. CADRE THÉORIQUE, MÉTHODE ET TERRAIN

Pour étudier l'ESS comme mouvement socioéconomique structuré politiquement, nous avons fait le choix de porter notre étude sur les représentants les plus institutionnels qui soient : ESS France et les Chambres régionales de l'ESS.

ESS France est l'incarnation de l'institutionnalisation de l'ESS, depuis sa fondation en 2014 sous l'appellation de Chambre française de l'Economie Sociale et Solidaire, dans le cadre de la loi ESS dite loi « Hamon ». Elle fédère les CRESS et les organisations nationales qui représentent les différentes formes statutaires de l'ESS. Elle représente et porte également les intérêts des organisations et entreprises de l'ESS. À ce titre, ESS France se présente comme « la voix de référence de l'ESS¹⁶ ». Sa position stratégique fédératrice de l'ESS rend ses prises de position et sa communication particulièrement intéressantes à étudier.

Pour mener une étude de terrain plus locale et opérationnelle, l'échelon régional nous est apparu comme évident puisqu'il s'agit de l'échelle d'intervention des Chambres régionales de l'ESS. Les CRESS occupent le même rôle qu'ESS France sur les territoires. Elles sont d'ailleurs fédérées en son sein, depuis la loi ASAP de décembre 2020, suite à l'absorption partielle du CNCRESS. Elles ont donc une voix à l'échelle régionale pour parler au nom de l'ESS. Notre étude portera plus spécifiquement sur la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes (ci-après appelée CRESS AURA) et sur son écosystème en région.

Pour confronter les points de vue, des associations de protection de la nature et une structure institutionnelle, la Préfecture de région, ont également été contactées, non sans difficulté parfois pour les mobiliser sur le sujet de l'ESS (voir annexes 1 et 2, p. 60 et 61).

a. Cadre théorique : l'institutionnalisation inachevée de la transition écologique dans l'ESS

La prise en compte de la transition écologique par les représentants politiques de l'économie sociale et solidaire est un processus, à la fois souhaité et mis en action par les acteurs, mais aussi soumis à des pressions extérieures qu'ils subissent. Il est le fruit d'une longue construction institutionnelle, qui n'est probablement pas encore aboutie.

S'intéressant à ce processus d'institutionnalisation inachevé, le travail qui suit cherche à étudier les dynamiques dans le mouvement des associations naturalistes et le mouvement de l'ESS, de leur émergence jusqu'à la situation actuelle. La théorie du néo-institutionnalisme et plus spécifiquement la notion de travail institutionnel, sert de cadre théorique tout au long de notre analyse. Ce concept rend compte du rôle des acteurs et de leur capacité à influencer leur environnement cognitif et institutionnel (Ben Slimane & Leca, 2010). L'étude du travail institutionnel met l'accent sur le caractère complexe, collectif et conflictuel des interactions entre les organisations et leur environnement. Cette théorie considère que les acteurs ne se soumettent pas passivement aux contraintes institutionnelles, mais participent activement à la création et à la transformation de leur environnement.

L'institutionnalisation inachevée de la transition écologique dans l'ESS s'illustre, tout au long de ce travail au travers d'une étude historique des mouvements, mais aussi de l'observation très actuelle

¹⁶ [Site internet d'ESS France, page « Qui sommes-nous »](#)

des actions menées par les représentants politiques de l'ESS, ainsi que la communication qu'ils font autour de la transition écologique.

ESS France publie régulièrement des documents pour dérouler son plaidoyer. L'étude de cette littérature grise produite par ESS France vient en effet compléter une approche historique déjà documentée et théorisée. Ces documents professionnels nous en apprennent beaucoup sur ce que l'association décide de communiquer, et comment elle fait passer ses messages. Il s'agit également de lire en creux, tout ce qu'elle ne communique pas, notamment en matière de protection de la biodiversité.

L'étude qualitative de ces publications s'attachera à identifier en quelle quantité et dans quelles circonstances apparaissent les occurrences du mot « biodiversité » (régulièrement mis en regard du mot « climat », comprenant aussi « climatique »). Ce travail s'attache à étudier tout ce qui n'est pas dit ou fait concernant la protection de la biodiversité, pour identifier les mécanismes d'institutionnalisation non-aboutie et proposer des pistes d'explications. Analyser cette littérature grise apporte des éclairages sur les priorités données par ESS France au choix des thématiques et à leur traitement. En concentrant la recherche sur une seule thématique, il est possible d'en déduire si celle-ci est régulièrement abordée ou si elle est plutôt occultée.

b. L'étude de terrain : la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes et son écosystème

L'étude des dynamiques nationales permet d'avoir une vision d'ensemble sur la construction des mouvements, mais l'étude de terrain à l'échelle régionale révèle d'autres dynamiques plus opérationnelles qu'il est intéressant d'analyser.

Les CRESS, représentantes en région de toutes les structures de l'ESS, sont un terrain des plus significatifs pour étudier l'ESS en tant que mouvement structuré politiquement. La CRESS AURA a été créée en décembre 1984, sous le nom de GRCMA (groupement régional de la coopération, de la mutualité et des associations), avant de changer de nom dans les années 1990. L'association ne communique jamais sur son passé. Pour l'équipe salariée en place, son histoire semble commencer à la loi de 2014 et à la fusion des deux CRESS Auvergne et CRESS Rhône-Alpes en 2018.

Le siège social est déclaré à Clermont-Ferrand, mais c'est depuis le siège administratif de Lyon que la CRESS pilote ses activités. En 2024, la CRESS AURA compte 15 salariés, tous basés à Lyon, sauf deux (l'un au siège à Clermont-Ferrand et l'autre en télétravail depuis l'arc alpin). Hormis les fonctions supports, les salariés se répartissent entre le pôle Déploiement territorial & coopération, et le pôle Promotion, communication & influence. Le cœur de son activité se situe dans le premier pôle, au travers du développement territorial porté par 5 salariés qui se partagent les territoires (ils cumulent presque tous cette mission avec une autre mission thématique). Deux codirecteurs et une codirectrice se partagent les missions d'encadrement, de développement et de représentation. L'équipe a connu un fort turn-over, seules trois personnes ont plus de 3 ans d'ancienneté.

L'association comptabilise environ 170 adhérents, dont plus de 60% d'associations. L'Assemblée générale de juin 2023 a entériné la possibilité d'avoir une coprésidence. Ce sont donc Yannick Lucot au nom de la Fédération des acteurs de la solidarité, et Nicolas Planchon au nom de l'union régionale des SCOP, qui se partagent la représentation publique et médiatique, ainsi que le pilotage stratégique de l'association.

La région Auvergne-Rhône-Alpes constitue la 2^{ème} région la plus dynamique en termes de volume d'emplois et d'établissements ESS¹⁷. Pourtant, la CRESS AURA, comparativement aux autres CRESS, n'est pas la plus dotée financièrement¹⁸ (et même bien en-dessous de la moyenne des budgets des CRESS en 2021), ni en nombre de salariés (4^{ème}).

Carnet de terrain à la CRESS AURA

L'approche du terrain, côté CRESS AURA, a été facilitée par un emploi au cœur de l'équipe salariée, permettant d'observer et de participer au fonctionnement interne de l'institution.

En effet, l'accès au terrain au quotidien permet d'accéder à des discussions en « *off* », source d'informations de type qualitative. Les conversations informelles se sont révélées très enrichissantes. Le travail de rédaction d'un mémoire s'étirant sur plusieurs mois, il est arrivé à plusieurs reprises que la problématique soit questionnée et mise en discussion avec l'équipe. Ces discussions ont été encore plus intenses après les premiers entretiens qualitatifs réalisés dans les bureaux, permettant de rebondir sur des informations collectées formellement.

Les remarques les plus pertinentes ont été consignées. Elles ont permis d'orienter les recherches et d'enrichir la réflexion. Certains renseignements et réactions viennent enrichir les analyses.

Entretiens qualitatifs

L'étude qualitative est également constituée d'entretiens, réalisés auprès de plusieurs types de public, pour une approche la plus large possible.

Constituées de questions ouvertes, les grilles d'entretien servent de guide tout au long de la discussion, en laissant le plus possible place à l'échange et à la prise de hauteur. Ces grilles sont différentes en fonction du type de structure et de la position de la personne interviewée (voir annexe 3, p.62). Après avoir fait connaissance avec la personne et sa structure, les questions les amènent progressivement à s'interroger sur les relations qu'entretiennent leur structure avec la biodiversité pour les uns, ou avec l'ESS pour les autres.

Parfois, il s'avère nécessaire d'énoncer la définition de l'ESS pour poursuivre la discussion, participant ainsi à la conscientisation de l'appartenance à l'ESS de certaines associations (voir annexe 3.2, p.64).

La CRESS AURA :



Les entretiens de membres de la Chambre régionale de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes constituent le cœur de l'étude qualitative. Pour investiguer le sujet de la transition écologique, nous avons identifié quatre personnes avec qui nous avons échangé dans le cadre d'entretiens :

- **La responsable communication**

Son rôle au sein de la CRESS AURA lui permet d'avoir une vision exhaustive des messages communiqués par la structure auprès de l'externe. Etant personnellement impliquée dans des associations pour les causes écologiste et féministe, elle a à cœur de promouvoir une image engagée de la CRESS AURA.

¹⁷ [Site internet de la CRESS AURA](#)

¹⁸ [Rapport d'ESS France « Les CRESS au service du développement de l'ESS », février 2023](#)

- **Le Vice-Président délégué à la transition écologique et Directeur d'Innovales**

Depuis 2021, il est en charge de la stratégie concernant la transition écologique, au sein du Bureau de la CRESS AURA, où chacun des dix membres anime une thématique participant au développement de l'ESS (modèle économique, écosystèmes territoriaux, promotion, plaidoyer, enseignement supérieur & recherche, etc.). Il siège au Bureau au titre du PTCÉ Innovales, qui œuvre depuis 2013 dans le domaine du développement durable et l'ESS en Haute-Savoie.

- **La chargée de mission développement territorial sur l'Arc Alpin et référente Transition écologique**

Avec une formation et un parcours professionnel orienté sur les questions d'environnement et de développement durable, elle alterne ses activités de développement territorial et l'animation des projets de transition écologique (50% d'un temps partiel à 80%), en lien étroit avec la codirectrice.

- **La co-directrice et référente Transition écologique**

Elle est la première salariée de la CRESS AURA à avoir été recrutée en 2018, pour travailler sur la transition écologique, grâce à un financement de l'ADEME. Aujourd'hui, elle consacre environ 40% de son temps à la transition écologique, en parallèle de ses missions de codirection et d'encadrement du pôle territorial.

Les organisations proches de la CRESS AURA :

Pour élargir le champ des points de vue, il nous semblait important d'aller rencontrer des partenaires de la CRESS AURA, qu'ils soient issus du monde naturaliste, ou, à minima, qu'ils en soient proches. Nous avons identifié une seule association, parmi les adhérents de la CRESS AURA, dont les activités pouvaient se rapprocher de la protection de la nature, le RÉEA. Et depuis peu, la CRESS AURA a établi des relations avec les services de la DREAL à la Préfecture de région, ce qui nous a semblé intéressant d'explorer également.

- **Réseau d'éducation à l'environnement Auvergne (RÉEA),
*Entretien avec la coordinatrice***



Lancé il y a 20 ans, ce réseau de 3 salariés est basé à Clermont-Ferrand et intervient sur les 4 départements auvergnats. Il rassemble 85 adhérents (individuels, associations, parcs naturels régionaux, coopératives, entreprises, auto-entrepreneurs ou collectivités locales) qui œuvrent dans l'éducation à l'environnement, notamment la LPO ou le Conservatoire d'espaces naturels, qui sont des associations de protection de la nature. Le RÉEA propose de la formation et coordonne des projets pédagogiques et un centre de ressources. Il est adhérent à la CRESS AURA depuis 2022, suite à un accompagnement de celle-ci sur la refonte de son projet associatif.

- **Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
*Entretien avec le chef de pôle Stratégie et Développement Durable, en charge des coopérations ESS-DREAL***



La DREAL est un service déconcentré de l'État qui met en œuvre et coordonne les politiques publiques du ministère de la Transition écologique. À l'occasion de la 4^{ème} conférence régionale de l'ESS, qui s'est tenue le 4 octobre 2023, la DREAL, et d'autres services de l'État ont été mobilisés pour identifier leurs relations avec l'ESS, dans le cadre de la feuille de route 2024. Ce travail a été discuté, dans le cadre d'un entretien avec la personne en charge des coopérations avec l'ESS, pour examiner l'institutionnalisation des organisations de l'ESS dans les sujets liés à l'environnement, ainsi que les relations avec la CRESS AURA.

Les associations naturalistes en Auvergne-Rhône-Alpes :

La rencontre avec des associations de protection de la nature semblait nécessaire pour questionner le monde naturaliste sur ses relations – ou son absence de relation – avec l'ESS. Plusieurs structures ont été contactées, sur le secteur lyonnais principalement. Seules quelques-unes ont répondu et ont accepté de se rendre disponible pour un entretien. Malheureusement, les associations comme FNE et la LPO, étudiées dans ce mémoire pour leur processus d'institutionnalisation, n'ont pas pu être rencontrées.



- **Des Espèces Parmi Lyon, Entretien avec un chargé d'études naturalistes**

Créée en 2015 à Lyon, cette association naturaliste locale œuvre en faveur de la biodiversité en ville. Elle rassemble 5 salariés, 2 volontaires en service civique et une cinquantaine de bénévoles très actifs. Elle mène des actions de sensibilisation auprès des citoyens et propose des solutions de gestion suite à des inventaires naturalistes. L'association est basée à la Maison de l'économie circulaire de Lyon et est membre de la Maison de l'Environnement de Lyon mais ne fait partie d'aucune fédération.



- **Réseau pour des Alternatives Forestières (RAF), Entretien avec la coordinatrice du Fonds de dotation « Forêts en vie »**

Le RAF s'est créé en 2008, au sein de l'association d'éducation populaire RELIER, avant de se constituer en association en 2013. Basée à Aubenas, l'association intervient sur toute la France pour valoriser les initiatives alternatives de gestion forestière, mais également former, accompagner, organiser des rencontres, développer des outils, etc. Au travers de son fonds de dotation, l'association achète du foncier forestier et en assure la gestion. Elle rassemble une dizaine de salariés et un peu plus de 4'000 adhérents ou sympathisants.



- **Arthropologia, Entretien avec la codirectrice**

Créée en 2001, cette association de protection de la nature de 23 salariés, est spécialisée sur les insectes et notamment les pollinisateurs. Elle est basée sur le Grand Lyon mais ses missions l'amènent à intervenir dans toute la France, notamment auprès des ministères à Paris. Ses missions se répartissent en quatre grandes parties : l'expertise naturaliste (participation à des comités scientifiques et des programmes de recherche), l'accompagnement (collectivités, monde agricole, secteur privé), la mobilisation (publics adultes et enfants) et la formation (ses propres adhérents, agriculteurs, enseignants, agents de l'Etat). L'association siège au Bureau de la Maison de l'Environnement de Lyon mais ne fait partie d'aucune fédération.

3. PLAN DU MÉMOIRE

Cette introduction nous a permis de poser les bases de la problématique. La protection de la biodiversité est un sujet spécifique dans la transition écologique et il nous semble important que l'ESS s'en saisisse. Toutefois, nous postulons que l'ESS et notamment ESS France et la CRESS AURA, objet de notre étude de terrain, ont institutionnalisé le sujet de la transition écologique, en invisibilisant la protection de la biodiversité.

Pour tenter d'apporter des éléments pour vérifier cette hypothèse, nos recherches vont s'articuler autour de trois axes.

Dans un premier temps, nous étudierons la transition écologique et la protection de la biodiversité dans l'ESS. Définissant les différents concepts autour de la protection de l'environnement, nous dégagerons les valeurs communes avec l'ESS qui en font une alliée naturelle. Nous regarderons comment ESS France s'est approprié cette thématique dans son plaidoyer. Puis nous identifierons les acteurs de l'ESS qui s'engagent en faveur de la protection de la biodiversité et qui influencent ESS France en ce sens. Et nous ferons un pas de côté pour étudier les arguments déroulés pour les entreprises du secteur privé lucratif, pour les motiver à s'engager dans la protection de la biodiversité.

Ensuite, dans une approche historique de l'institutionnalisation des associations de protection de la nature et de l'ESS, nous étudions la construction de ces deux mouvements. Les études sociologiques et en sciences politiques qui ont étudié cette institutionnalisation, nous permettent d'observer la construction dans des silos administratifs différents. L'étude récente de l'émergence des nouveaux mouvements contestataires du côté naturaliste remet en perspective les dynamiques dans ce secteur d'activités en perpétuel renouvellement et ses possibles liens avec l'ESS.

Enfin, l'étude de terrain du cas de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AURA) met le focus sur les pratiques locales de la transition écologique et de la protection de la biodiversité, pour une structure qui représente officiellement l'ESS. Et nous élargissons l'exploration aux points de vue des associations de protection de la nature, pour sonder leur positionnement par rapport à l'ESS. Les freins à l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité à la CRESS AURA sont ensuite discutés, et des perspectives de levée de ces freins sont identifiées.

Nous terminons ce mémoire par des analyses croisées de nos observations au national et au local, pour conclure que la protection de la biodiversité a été largement invisibilisée dans les pratiques et le plaidoyer de la transition écologique dans l'ESS. Et nous proposons des arguments et des pistes de réflexion pour s'approprier ce sujet vital pour l'habitabilité de la planète.

I. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ESS

Plusieurs auteurs ont établi des liens forts entre les principes historiques de l'ESS et la transition écologique. Et son institutionnalisation au sein de l'ESS semble avoir été une étape évidente pour les auteurs, les acteurs de terrain et les représentants de l'ESS, bien qu'elle ne soit pas complètement achevée.

En effet, la transition écologique dans l'ESS ne comprend que rarement la question naturaliste. Nous verrons que certains acteurs historiques de l'ESS se sont saisis du sujet et qu'il semble y avoir des frémissements d'une institutionnalisation auprès des représentants de l'ESS. Toutefois cela reste récent et timide.

Pour s'interroger sur les motivations que pourraient avoir des entreprises à s'engager pour cette problématique, nous prendrons un peu de hauteur pour aller voir ce que disent les entreprises du secteur privé lucratif qui sont invitées à s'engager et comment elles le valorisent.

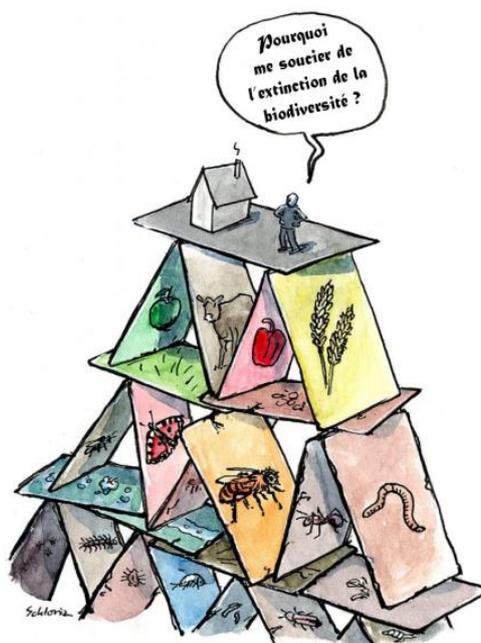


Figure 5 : Illustration satirique de la dépendance de l'humain à la biodiversité.

Version originale en allemand, traduite par nos soins.

Source : [Dessin de la semaine par Schlorian, 2019](#)

1. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ESS

Dès les années 2000, de nombreuses initiatives de l'ESS investissent le champ du développement durable ou plus récemment de la transition écologique. L'économie circulaire et le réemploi, les mobilités douces, les énergies renouvelables et citoyennes, l'alimentation durable sont autant de secteurs d'activités de la transition écologique dans lesquels l'ESS est très active (Dorival, 2021). De nombreux auteurs ont mis en évidence une proximité naturelle de valeurs et de principes entre ces deux mouvements.

Les thèmes de la transition écologique sont souvent mis en avant dans le plaidoyer de l'ESS, porté par les organisations chargées de promouvoir cette économie alternative. Il convient donc d'étudier comment ESS France – la « voix de référence de l'ESS » – et les CRESS notamment se sont approprié cet engagement.

a. Du développement durable à la transition écologique : une proximité naturelle avec l'ESS

Avant l'arrivée de la notion de « transition écologique », le développement durable était le concept qui devait répondre aux grands enjeux de nos sociétés. De nombreux auteurs se sont attachés à démontrer que l'ESS constituait un cadre évident pour la mise en œuvre du développement durable.

Le développement durable a été défini en 1987 dans le rapport Brundtland comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Il est souvent conceptualisé par l'entrelacement de ses trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnement. Chacun des piliers doit être considéré avec autant d'importance que les autres, pour assurer un équilibre soutenable. Cette vision de l'économie appelle donc à une solidarité horizontale (entre les générations qui vivent actuellement) et verticale (avec les générations futures), dans le respect de l'environnement et la diminution des inégalités sociales (Laville, 2008).

Cette définition se rapproche de celle de l'économie substantive de Polanyi qui formule que « *pour leur subsistance, les hommes dépendent, de toute évidence, de la nature et des autres hommes* » (Laville, 2008). S'opposant aux économistes néoclassiques qui estiment que l'économie obéit à ses propres lois, cette approche s'inscrit nécessairement en interaction avec la société et son environnement. Les principes de l'économie substantive sont aux fondements de l'économie sociale et solidaire (Eme & Laville, 2004).

Historiquement, l'ESS a toujours cherché à répondre aux besoins non satisfaits par les autres économies, ce qui la rapproche du concept de « besoins » tel que défini dans le développement durable. La capacité de l'ESS à représenter la société civile et les intérêts collectifs, tout en mobilisant les énergies individuelles, lui permet de se placer sur « *le terrain d'un développement durable par le bas* » (Crétiéneau, 2010). Elle bénéficie de surcroît de son antériorité dans le domaine de la solidarité et sa vitalité démocratique lui donne un avantage d'ordre politique. Toujours prompt à répondre aux préoccupations sociétales, l'ESS présente des atouts indéniables pour s'investir pleinement dans le développement durable.

Réciproquement, le développement durable présente une opportunité à saisir pour l'ESS en lui offrant un mode de déploiement en accord avec ses principes, ses modes de production et de

régulation. L'ESS se voit ainsi réactualisée au prisme de cette conception alternative utopique de la société (Laville, 2008 ; Crétiéneau, 2010).

Internationalement institutionnalisé au travers des ODD, le développement durable continue de faire consensus dans le Monde en matière de mode de développement soutenable, même si le terme est de plus en plus contesté, notamment en France. Accusé de ne pas réussir à inverser la tendance, le concept de développement durable s'affadi et est progressivement remplacé en France par le terme de transition écologique (Oudot & de l'Estoile, 2020 ; Flipo, 2022).

Le terme de « *transition* » provient du langage scientifique et désigne un processus au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre. La transition, ici écologique, permet donc d'envisager une mutation durable et irréversible d'un modèle de société, dans la continuité des processus déjà amorcés. Même s'il y a des formes de transitions plus ou moins brutales, il s'agit dans tous les cas de qualifier un incontestable changement de système. Les termes de « *bifurcation* » ou de « *métamorphose* » écologiques tendent aussi à être employés par certains auteurs qui considèrent la transition comme un concept trop mou (Dorival, 2021 ; Larrère, 2023).

La formulation a plusieurs origines historiques et elle apparaissait déjà dans les textes fondateurs que sont les rapports Meadows (1972) et Brundtland (1987). Mais c'est principalement Rob Hopkins qui l'a popularisé dès les années 2000, avec son mouvement des villes en transition. Cette démarche, par son ampleur, a fortement contribué à l'institutionnalisation du concept (Oudot & de l'Estoile, 2020).

Développement durable et transition écologique semblent régulièrement employés comme des concepts similaires. Toutefois, ils ne nous semblent pas recouvrir précisément le même champ. La transition écologique correspondrait au pilier environnemental du développement durable, occultant le volet social pourtant si cher à l'ESS qui le porte dans sa dénomination. Hopkins avait lui-même été critiqué pour l'absence de mention de la justice sociale dans son mouvement des villes en transition et sa tendance à la dépolitisation des enjeux environnementaux (Krauz, 2014).

Il convient donc ici de réévaluer la proximité idéologique entre l'économie sociale et solidaire et la transition écologique. Mais nous verrons que les arguments exposés précédemment concernant le développement durable restent largement valides.

La définition de la transition écologique, telle que vue en introduction, appelle à un changement de modèle économique et à réparer les effets du modèle dominant, ce qui fait écho à la capacité transformatrice de l'ESS. L'ESS et la transition écologique partagent des valeurs et des principes fondateurs, qui en font des alliés naturels : l'intérêt général, la prise en compte du temps long, l'expérimentation et l'ancrage territorial (Dorival, 2021).

Selon le Labo de l'ESS (2023), nombre d'actions à mener dans la transition écologique, jugées peu rentables, n'étaient pas couvertes par le marché, laissant le champ libre à l'ESS pour expérimenter et produire de l'innovation sociale. La culture forte de l'expérimentation dans l'ESS n'est pas sans rappeler les principes du mouvement d'Hopkins. Au travers d'alternatives radicales et concrètes, son modèle s'appuie sur l'expérimentation, l'apprentissage et la capacité réflexive des individus. Comme dans l'ESS, il reconnaît une pluralité de chemins pour parvenir à son objectif et cherche à construire un futur de manière collective et délibérée (Krauz, 2014).

L'investissement précoce du terrain écologique par certaines structures de l'ESS s'explique également par leur attachement à la bonne santé, notamment extra-économique des territoires. L'ancrage territorial historique de l'ESS rejoint l'expression « penser global, agir local » longtemps revendiquée par de nombreux militants écologistes (bien qu'aujourd'hui galvaudé).

Les travaux d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des biens communs et la gestion durable des ressources – sujet majeur de la transition écologique et de la protection de la biodiversité – font l'objet de nombreuses publications sur un possible rapprochement avec l'ESS. Les principes de démocratie, de pratiques collectives et de co-production des règles ne sont en effet pas sans rappeler les fondements de l'ESS (Duverger, 2021).

Enfin, l'ESS défend l'intérêt général et la vision du long terme, un prérequis indispensable pour mener le chantier de la transition. Par ses principes d'organisation démocratique et sa lucrativité absente ou limitée, l'ESS se prémunit contre la logique du seul profit de court terme pour s'inscrire dans le temps long et prendre en compte les générations futures (Dorival, 2021).

Dans la longue histoire de l'économie sociale, devenue de surcroît « solidaire », l'intérêt des classes populaires a toujours eu une place centrale. Il apparaît donc que l'ESS, en s'impliquant dans la transition écologique, s'est saisie de l'objectif ambitieux de convergence des luttes « Fin du monde et fin du mois, même combat ». Ce slogan scandé par les militants des Marches pour le climat – dans l'objectif notamment de rallier la révolte populaire des « Gilets jaunes » – soutient la nécessité de ne pas opposer transition écologique et justice sociale. Il n'est donc pas étonnant de constater que nombreuses sont les initiatives en ESS à se revendiquer de la transition écologique *et solidaire* (Dorival, 2021). Le terme de « transition écologique *juste* » est également employé par certains acteurs, comme le Labo de l'ESS, dans le même dessein. Il nous semble que ces dénominations font écho à l'action historique de l'ESS dans la solidarité et la justice sociale, tout en arborant sa nouvelle facette écologique. Elles ne sont pas sans rappeler les piliers du développement durable, dont nous avons déjà démontré la proximité naturelle avec l'ESS.

Toutefois, il serait déraisonnable de penser que l'économie sociale et solidaire dans son ensemble s'est spontanément engagée dans la transition écologique. Les structures l'ont en effet diversement assimilée, la reléguant trop souvent au second plan. Les plus grandes structures de l'ESS, qui se sont dotées de départements de Responsabilité Sociale et Environnementale, n'investissent en réalité que peu la question environnementale, sauf dans quelques cas que nous verrons plus loin. Cela constitue un risque favorisant les dissonances cognitives et pouvant mener à un manque d'adhésion à leur projet auprès de leurs parties prenantes (Dorival, 2021).

ESS France et les CRESS se sont saisies de cette observation, en axant une de leur mission autour de l'accompagnement des structures de l'ESS dans leur propre transition écologique.

b. La transition écologique d'ESS France tournée vers les structures de l'ESS

Pour les représentants de l'ESS, la transition écologique ne doit pas être l'apanage des structures qui œuvrent dans ce secteur. Toutes les structures de l'ESS doivent amorcer leur transition interne. Cette mission prend la forme d'actions de plaidoyer, d'outillage et de mise en valeur des initiatives.

Déclaration d'engagement de l'ESS¹⁹

En décembre 2021, ESS France a organisé son premier grand Congrès au service de la structuration nationale de l'ESS. À cette occasion, la Chambre française de l'ESS et environ 450 participants venus de toute la France ont adopté la « *Déclaration d'engagement de l'ESS* », intitulée « *Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir* ». La crise écologique et la transition nécessaire en réponse à celle-ci sont mentionnées à plusieurs reprises dans ce texte fédérateur. La transition écologique est convoquée tour à tour en tant que mission fondamentale de l'ESS, raison d'agir, vision du monde et composante essentielle du développement équilibré des entreprises. L'action en faveur de la biodiversité est notamment promue, aux côtés du climat, dans le dernier article.

Cette longue proclamation des engagements de l'ESS, destinée à clarifier la vision du monde portée par l'ESS, marque, semble-t-il, une étape importante dans l'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS.

Focus « La transition écologique : virage de l'ESS, virage vers l'ESS²⁰ »

Capitalisant sur les travaux de ce Congrès de l'ESS 2021, ESS France a publié une collection de livrets, chacun mettant le focus sur un défi auquel fait face l'ESS. L'objectif est de rendre visible l'expertise et les possibilités offertes par l'ESS, et de faire émerger des leviers d'action. Un de ces livrets porte sur la transition écologique. Au fil de ses 32 pages, la lutte contre le changement climatique est mentionnée plus d'une dizaine de fois, comme défi majeur de notre époque. La question de la biodiversité est, elle, mentionnée cinq fois, soit comme un défi à relever, soit comme une externalité positive des activités présentées.

Le titre de ce livret, « *virage de l'ESS, virage vers l'ESS* », nous semble très intéressant à analyser. L'image symbolique de ce premier virage de l'ESS souligne une prise en compte récente de la thématique, ayant infléchi l'action de l'ESS tout entière. Tandis que la dernière partie du titre esquisse l'idée que ce virage serait finalement comme un retour aux sources ou une réaffirmation des fondements de l'ESS. La transition écologique serait une composante intrinsèque de l'ESS, vers laquelle il faudrait collectivement tendre.

Cette vision se vérifie notamment dans les projets portés par les CRESS et ESS France, pour l'accompagnement des organisations de l'ESS dans leurs pratiques environnementales internes (webinaires, groupes de travail, accompagnement, formation, etc.). Il s'agit ici pour les CRESS d'animer le 7^{ème} volet « *Dimension environnementale du développement durable* » du « *Guide des bonnes pratiques de l'ESS* » édité par le Conseil supérieur de l'ESS en 2016, tel que défini par l'article 3 de la loi de 2014. Dans cette injonction légale à définir les « conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS », il y a l'idée que ces dernières se doivent de tendre vers l'exemplarité, notamment en matière de transition écologique. Il remonte toutefois du terrain la difficulté de trouver des structures volontaires pour bénéficier de ces accompagnements, faute de temps et de moyens à y consacrer.

¹⁹ [Déclaration d'engagement de l'ESS, 2021](#)

²⁰ [Livret dans la collection "Focus d'ESS France" : « La transition écologique : virage de l'ESS, virage vers l'ESS », 2022](#)

CRDLA Transformation écologique²¹

L'accompagnement des organisations de l'ESS est également l'objet du Centre de ressources du Dispositif Local d'Accompagnement dédié à la transformation écologique (CRDLA Transformation écologique), co-porté par ESS France et France Nature Environnement. Ce CRDLA a pour objectif d'acculturer, de faire monter en compétences et d'outiller les chargés de mission DLA dans leurs accompagnements des structures de l'ESS pour la transformation écologique de leurs modèles. Les deux fédérations ont été choisies en 2021 et reconduites en 2024 pour porter conjointement cette démarche. Nous reviendrons ultérieurement sur l'histoire de France Nature Environnement (FNE), la plus grande fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement.

En octobre 2023, les deux fédérations ont produit un état des lieux de l'intégration de la transformation écologique dans le DLA. Au travers de trente retours d'expériences départementales et régionales, cette publication valorise et capitalise sur ces initiatives pour en favoriser l'essaimage dans le dispositif. Plusieurs thématiques sont abordées (sobriété énergétique, mobilité), même si la plupart des accompagnements ont une approche transversale, dont le contenu précis n'apparaît pas dans cette compilation. Il est intéressant de noter que l'effondrement de la biodiversité est mentionné dans l'avant-propos, au même niveau que la crise climatique et l'épuisement des ressources. Nous relevons également que le nom de centre de ressources n'est pas « *transition écologique* » mais « *transformation écologique* », ce qui est un parti-pris audacieux, qui sous-entend que le travail à mener est conséquent.

La plateforme Carteco²²

Un travail de cartographie et de valorisation des acteurs de la transition écologique est mené au travers de l'outil Carteco. Cette plateforme numérique collaborative recense les structures ESS qui œuvrent dans les différents secteurs d'activités de la transition écologique. Elle est portée par ESS France et animée par les CRESS, qui communiquent auprès des structures sur les territoires pour qu'elles se référencent en autonomie.

D'après la codirectrice de la CRESS AURA, cet outil répond à plusieurs objectifs et enjeux qu'il n'est pas forcément simple d'articuler. Carteco propose au grand public d'accéder à une banque de données des structures de la transition écologique, recensées localement sur une carte, indiquant leurs horaires d'ouverture, les types d'activités qu'elles proposent, les flux qu'elles récupèrent, les biens ou services qu'elles vendent, etc. Et en back-office du site, la plateforme répond à des objectifs professionnels de référencement et de capitalisation sur les données collectées. Cela permet d'affiner le plaidoyer, notamment à destination d'entreprises hors ESS ou de collectivités locales qui pourraient rechercher des partenaires ESS. La codirectrice de la CRESS AURA résumait les difficultés liées à l'animation de Carteco : « *c'est compliqué, je trouve, de compiler toute cette matière, de s'adresser à ces différentes cibles et surtout de mettre à jour l'outil. [...] Il a le mérite d'exister mais il n'est pas pleinement exploité au maximum de son potentiel pour un outil comme ça.* ».

La plateforme, en ligne depuis 2021, se déploie progressivement, en intégrant de nouveaux secteurs d'activités. Les secteurs actuellement déployés sont : gestion des ressources & déchets, agriculture & alimentation durables, bâtiment durable, mobilité responsable. Chacun de ces secteurs est lui-même redécoupé en plusieurs sous-catégories plus précises. Il n'est pas surprenant d'observer que les secteurs d'activités déjà déployés correspondent parfaitement à ceux mentionnés précédemment

²¹ [Site internet du CRDLA Transformation écologique.](#)

²² [Site internet de la plateforme carteco-ess.org](#)

dans lesquels l'ESS est très impliquée (Dorival, 2021). La plateforme mentionne que d'autres secteurs de la transition écologique seront ajoutés ultérieurement : transition énergétique, éco-tourisme, éducation à l'environnement, etc. La protection de la biodiversité sera certainement rattachée à cette dernière catégorie.

Souhaitant identifier les structures travaillant sur la protection de la biodiversité qui seraient déjà inscrites sur la plateforme, une recherche du mot « biodiversité » n'a abouti à aucun résultat. Une recherche sur l'occurrence « nature » permet de faire ressortir 20 structures (hors doublons) sur toute la France, qui ont ce mot dans leur nom (voir annexe 4). Neuf d'entre elles sont des associations du réseau France Nature Environnement (parmi ses 6'200 associations affiliées), qui se sont déclarées actives dans la catégorie « Gestion des ressources & déchets ». Inscrites pour la plupart depuis l'ouverture de la plateforme en 2021, ces associations se sont rattachées à la sous-catégorie « Sensibilisation à la prévention », en référence à leurs activités d'éducation à l'environnement.

Il semblerait que nombre de structures se soient inscrites sans jamais actualiser leur fiche, alors que d'autres secteurs d'activités ont été ouverts depuis. Ceci expliquerait le déséquilibre du nombre de structures agissant sur la gestion des déchets (la première catégorie disponible sur la plateforme), en comparaison des autres catégories. Il est toutefois intéressant de constater que plusieurs associations de protection de la nature ont souhaité apparaître sur cette plateforme, alors même que les catégories disponibles ne correspondaient que très partiellement à leurs activités.

Les déclarations et activités d'ESS France, en matière de transition écologique, à destination des structures de l'ESS, ne semblent laisser qu'une place infime à la protection de la biodiversité. Pourtant, lorsqu'ESS France met une plateforme à disposition pour recenser et valoriser les structures qui œuvrent dans la transition écologique, des associations de protection de la nature s'en saisissent.

c. Les initiatives mises en avant par ESS France

ESS France coordonne l'organisation du Mois de l'ESS, chaque année en novembre. C'est un de ses rares dispositifs de communication externe à destination du grand public. ESS France et les CRESS animent peu d'événements en leur nom propre, et interviennent plutôt en coordination des animations proposées par des organisations de l'ESS. Toutefois, il y a un temps fort qui les mobilise pleinement : les Prix de l'ESS²³. Ce concours récompense régionalement et nationalement des projets d'utilité sociale ou de transition écologique. En observant les lauréats de la catégorie Transition



écologique, il est possible de voir les initiatives qui sont plébiscitées par le jury ESS et dans quels domaines d'activités elles exercent.

Figure 6 : Bannière de communication pour le Prix de l'ESS « Transition écologique ».

Source : [site internet du Mois de l'ESS](http://site.internet.du.Mois.de.l'ESS).

Les lauréats des Prix de l'ESS

En 2023, le lauréat national était le réseau ÊTRE, dont les écoles accompagnent et forment gratuitement des jeunes en difficulté aux métiers manuels de la transition écologique. Le catalogue des formations est varié. Les formations certifiantes portent principalement sur l'agriculture durable et l'éco-construction.

²³ Tous les lauréats depuis 2021 sont publiés sur le site internet du Mois de l'ESS, page « Les Prix de l'ESS ».

A l'échelle régionale, la CRESS AURA a remis son trophée à la CAAP, la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité. Sous statuts de SCIC et de CAE, elle porte un projet collectif autour de l'alimentation responsable. Le projet a également été nominé au niveau national, et apparaît donc dans le guide 2023 des initiatives remarquables de l'ESS, publié par ESS France.

Il est à noter que la même année, en 2023, le prix national Utilité sociale a été remis à Optim'ism, qui œuvre également dans la transition écologique. Cette association a développé plusieurs activités génératrices d'emploi dans l'agriculture durable, le recyclage, les mobilités douces, l'entretien écologique des espaces verts, et l'animation d'un tiers-lieux itinérant sur l'alimentation pour les personnes précaires et isolées.

En 2022, le prix national de l'ESS Transition écologique revenait à Passeurs de terres, une coopérative d'acquisition de foncier agricole. Emanant de Terres de Liens Pays-de-Loire et d'acteurs de l'agriculture paysanne, cette structure achète des fermes grâce à de l'épargne solidaire pour réinventer le financement des fermes en agriculture biologique.

Un axe sur l'alimentation durable

Cette compilation des lauréats des dernières années révèle une thématique plébiscitée par ESS France : l'alimentation durable. Il nous semble que ce choix est tout à fait judicieux pour l'ESS et pour la transition écologique. En effet, les défis à relever pour cette filière entremêlent des enjeux de précarité, de justice sociale, d'emploi, de santé publique, d'aménagement du territoire, de pollutions, de gaspillage, d'adaptation aux aléas climatiques, de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité (Artis & Bovet, 2022).

L'ESS contribue depuis longtemps à la prise en charge de cette question, avec les coopératives de consommation du 19^{ème} siècle par exemple. Plus récemment, les associations de l'économie solidaire ont été très actives sous la forme de banques alimentaires ou d'épiceries solidaires. Dans la production agricole, le modèle coopératif est encore très utilisé : selon la Coopération Agricole, 3 agriculteurs sur 4 adhèrent à une coopérative²⁴.

Ancrées dans les territoires, les structures de l'ESS portent des valeurs de justice sociale et de transformation sociale, tout en étant des réponses concrètes aux défis environnementaux (Artis & Bovet, 2022). Il n'est donc pas étonnant que les initiatives qui se saisissent de ce sujet soient mises en avant par ESS France et par les CRESS. Et il est intéressant de relever que l'agroécologie est une des thématiques de la transition écologique dont les impacts génèrent d'importantes externalités positives sur la biodiversité.

L'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS est donc bien avancée, même si elle rencontre encore quelques freins. Toutefois, il n'est pas apparu clairement une prise en compte de la biodiversité, comme problématique à part entière. Les associations de protection de la biodiversité sont très peu présentes et elles ne sont pas mises en valeur pour leurs actions propres. La protection de la biodiversité n'apparaît donc pas dans les actions en lien avec la transition écologique. Pourtant, elle est quand même pratiquée par certains acteurs de l'ESS et elle commence à s'institutionnaliser.

²⁴ [Chiffres consultables sur le site internet de la Coopération agricole.](#)

2. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ESS

Comme vu précédemment, la protection de la biodiversité est un sujet spécifique dans la transition écologique, dont l'urgence à agir appelle des actions concrètes. Pourtant, les représentants de l'ESS semblent avoir invisibilisé ce sujet, dans l'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS. Seules quelques injonctions à agir pour la biodiversité prennent place aux côtés de très nombreux appels à lutter contre le changement climatique.



Figure 7 : Illustration sarcastique des catastrophes auxquelles l'humanité s'apprête à faire face, les premières empêchant de voir arriver les suivantes.

Image de nombreuses fois partagée et modifiée sur les réseaux sociaux depuis 2020. Source : « Editorial Cartoon » by Graeme MacKay, 2020

Une convergence entre ESS et mouvement écologiste nous semble nécessaire. Et nous verrons qu'elle est déjà un peu initiée. Par exemple, Camille Dorival (2021), dans son ouvrage « *La transition écologique : ici et maintenant* », consacre son premier chapitre aux initiatives ESS en matière de préservation de la biodiversité.

Dans cette partie, nous verrons que certains acteurs historiques de l'ESS ont pris la mesure de l'urgence à agir et se sont ouvertement engagés en faveur de la biodiversité. Puis certaines observations très récentes auprès des représentants de l'ESS laissent à penser qu'une institutionnalisation est en cours.

a. Une prise en compte explicite par certains acteurs de l'ESS

Certains acteurs historiques de l'ESS se sont approprié le sujet de la protection de la biodiversité, alors que ce n'est, à priori, pas spécifiquement leur domaine de prédilection. Plusieurs exemples nous sont apparus intéressants à étudier, provenant des structures ESS suivantes : la fédération nationale Coopération Agricole, les mutuelles MACIF, MAIF et le bailleur social Est Métropole Habitat. Ce sont des acteurs incontournables dans l'ESS pour des raisons qui vont bien au-delà de leur simple statut juridique ESS.

Ces organisations incarnent leurs engagements respectifs en faveur de l'innovation sociale, du développement des territoires, de la solidarité et de l'ESS en général. La plupart siègent au Conseil d'administration de plusieurs CRESS (notamment celui de la CRESS AURA) ou, sont, à minima, très impliquées dans son écosystème. C'est une preuve manifeste de l'achèvement de leur institutionnalisation dans l'écosystème ESS. Leurs engagements et leurs prises de position peuvent irriguer les institutions de l'ESS.

Livret de La Coopération Agricole, « Coopératives & biodiversité. Préserver et valoriser »

La Coopération Agricole, fédération nationale qui rassemble des fédérations régionales de l'agriculture et onze fédérations par métiers²⁵, publiait en 2017 ce livret de 64 pages. Il compile 19 initiatives coopératives du monde agricole engagées dans la préservation de la biodiversité sur leur territoire. On y apprend également que la Coopération Agricole est signataire depuis 2015 de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité auprès du ministère de l'Écologie. Quelques pages sont

²⁵ [Site internet de La Coopération Agricole.](#)

également consacrées à des « regards d'experts » venus d'associations naturalistes : la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et Humanité et Biodiversité.

La fédération agricole est évidemment très bien placée pour traiter ce sujet, car l'agriculture entretient des liens étroits avec la biodiversité. Si certaines pratiques agricoles intensives sont en partie responsable de l'effondrement de la biodiversité, d'autres au contraire, comme l'agroécologie, la favorisent et l'utilisent comme une alliée pour des productions locales de qualité²⁶.

La Coopération Agricole est totalement dans son domaine d'intervention lorsqu'elle publie ce recueil d'initiatives. Elle remplit ses missions d'information et d'outillage de ses adhérents, tout en prenant position pour un sujet d'intérêt général. Et il faut reconnaître l'effort de mise en relation avec des associations de protection de la biodiversité, car l'entente entre le monde agricole et le monde naturaliste n'est pas toujours très cordiale²⁷.

Les mutuelles engagées en faveur de la biodiversité

Fin 2022, la MACIF a annoncé renforcer ses engagements en faveur de la biodiversité²⁸. Elle s'est engagée notamment à mesurer l'empreinte de ses investissements sur les écosystèmes et à définir une trajectoire pour les réduire. Le groupe dont dépend la MACIF a également rejoint la « *Finance for Biodiversity Foundation* » et figure parmi les premiers signataires français de la lettre d'engagement des Principes pour l'investissement responsable qui milite pour un plan mondial ambitieux en faveur de la biodiversité.

Dans la foulée des annonces de la MACIF, la MAIF²⁹ a lancé début 2023 son dividende écologique. Par cette opération, elle s'engage à reverser chaque année 10 % de son résultat annuel net à son Fonds d'investissement pour le vivant. Ce fonds soutient des projets qui régénèrent la biodiversité et améliorent la résilience des territoires face aux risques climatiques. Les projets financés sont sélectionnés par des experts de la Caisse des dépôts Biodiversité, sur proposition des salariés et sociétaires de la MAIF. Suite à la clôture de l'exercice 2023, ce sont 2,8 millions d'euros qui ont été distribués à 14 projets³⁰.

Pour ces mutuelles, les motivations à agir en faveur de la biodiversité peuvent paraître éloignées de leur mission. En réalité, ce choix n'est pas déconnecté de leur mission assurantielle, ni même désintéressé. En effet, les grandes entreprises ont obligation de publier leur reporting extra-financier, comprenant depuis 2023, l'impact de leur activité sur les écosystèmes. En ce sens, la notion de double matérialité dans l'examen des critères ESG (environnemental, social et de gouvernance) signifie qu'une entreprise mesurera, à la fois, les impacts positifs et négatifs de son activité sur son environnement, mais aussi l'influence de son environnement sur son business. Et il se trouve que le déclin de la biodiversité pourrait avoir des impacts majeurs pour le secteur de l'activité de santé et de prévoyance³¹. Les services écosystémiques rendus par la biodiversité contribuent à protéger la population de la transmission de zoonoses (agents pathogènes transmis des animaux à l'humain) et la détérioration de la qualité de l'air. Et ils permettent l'accès à une eau et une alimentation de qualité, l'équilibre des flux hydriques, le développement d'innovations biomédicales, etc.

²⁶ [Site internet de l'Office français de la Biodiversité.](#)

²⁷ [Article du média en ligne La Relève et la Peste : « La FNSEA multiplie les intimidations et violences en toute impunité. », 10 juillet 2023](#)

²⁸ [Communiqué de presse de la MACIF.](#)

²⁹ [Communiqué de presse de la MAIF pour l'annonce de son dividende écologique, janvier 2023.](#)

³⁰ [Annonce des projets soutenus par la MAIF dans le cadre de son dividende écologique, mai 2024.](#)

³¹ [Rapport « Assurance et biodiversité : enjeux et perspectives » de France Assureurs, 2021.](#)

Nous pouvons certes analyser l'engagement de la MACIF et la MAIF comme un reflet de leur militantisme pour l'intérêt général, la protection de leurs sociétaires et des générations futures (la raison d'être de la MACIF mentionne en effet son « [...] *savoir-faire pour protéger le présent et permettre l'avenir* [...] »). Mais nous pouvons aussi objectivement considérer qu'elles orientent leur stratégie de gestion du risque pour tenter de se prémunir des coûts colossaux d'une détérioration des écosystèmes dans le futur. Les effets se font d'ailleurs déjà sentir, au vu du nombre d'indemnisations pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle que les assurances ont déjà dû couvrir en France ses 40 dernières années : 50 milliards d'euros selon le ministère de la Transition écologique³².

Est Métropole Habitat et le collectif Mur Porteur



Le bailleur social Est Métropole Habitat a produit en 2022 un livret sur « l'habitat fertile », dont la première thématique abordée est « *prendre soin du vivant* ». L'organisation décrit les actions très concrètes qu'elle met en place, comme faire un diagnostic du patrimoine végétal, garantir un espace vert à tous ses locataires, ou encore former ses collaborateurs et locataires à la biodiversité. Une action, déjà réalisée, a largement attiré notre attention pour son caractère institutionnalisant : « *intégrer les représentants de la faune et de la flore aux côtés des habitants dans les instances décisionnelles techniques et politiques d'Est Métropole Habitat.* »

Figure 8 : Livret de l'habitat en faveur de la biodiversité. Source : [site internet d'Est Métropole Habitat](#)

De plus, au sein du collectif Mur Porteur, animé par la CRESS AURA, les bailleurs sociaux vont régulièrement à la rencontre de futurs partenaires au cours de la « Revue de projets ». Certains porteurs de projet suscitent plus d'intérêt que d'autres. D'après l'animatrice du collectif, une des rares initiatives à avoir récemment fait l'unanimité, était l'association *Gaïa Lyon*³³, qui propose de créer du lien social autour de l'agriculture urbaine, en faisant la part belle à la biodiversité locale.

Ainsi, les bailleurs sociaux s'engagent pour la biodiversité pour améliorer le cadre de vie des personnes en précarité, contribuant à diffuser l'importance de l'accès à la nature pour le bien-être et la santé. Toutefois, comme le démontre le travail d'Est Métropole Habitat, cet engagement va très loin. La structure a su s'entourer des bons partenaires pour s'appropriier pleinement cette thématique complexe et y répondre avec le plus de justesse possible.

Même si cette compilation n'a pas vocation à être exhaustive, il semblerait tout de même que les structures de l'ESS qui s'engagent en faveur de la biodiversité ne soient pas très nombreuses. Toutefois, les organisations présentées ici, par leur ampleur et leur notoriété nationale ou locale bénéficient d'une puissance d'action non négligeable. Leurs activités leur ont permis de prendre la mesure de l'urgence à agir, avec un temps d'avance sur d'autres secteurs d'activité. Alors leur engagement et la communication qu'elles en font est d'autant plus important pour sensibiliser, essaimer et institutionnaliser la question de la protection de la biodiversité dans l'ESS.

³² [Chiffres-clés des risques naturels de la Transition écologique, édition 2023.](#)

³³ [Site internet de l'association Gaïa Lyon](#)

b. L'émergence d'une institutionnalisation de la protection de la biodiversité auprès des représentants de l'ESS

L'étude de la transition écologique telle que portée par ESS France et les CRESS a révélé une prise en compte plutôt limitée de la question de la protection de la biodiversité. Pourtant, comme vu précédemment, des structures historiques de l'ESS se sont saisies de cette problématique et la portent avec beaucoup de ferveur. Nous avons des raisons de croire que ces prises de position a permis d'irriguer, très récemment, les institutions de l'ESS.

Forum 2024 de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale³⁴

Cet événement national annuel de l'ESS à Niort a, cette année 2024, proposé plusieurs centaines d'animations et de conférences. Dans ce très riche programme, nous avons relevé quelques temps consacrés à la question de la biodiversité :

- Exposition sur la biodiversité, proposée par la MACIF ;
- Mini-conférence « *Bien-être au travail et biodiversité* », proposée par le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres ;
- Mini-conférence « *Biodiversité et lien social* », proposée par Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- Mini-conférence « *Comment intégrer la biodiversité dans la stratégie RSE d'une entreprise de l'ESS ?* », proposée par La Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine ;
- Fresque de la biodiversité.



Il faut souligner que le Forum national de l'ESS est un événement dont le programme est co-construit. Un appel à contributions permet à des structures venues de toute la France de proposer des animations en lien avec les défis et opportunités auxquels l'ESS doit faire face. En 2024, un Comité de programmation a été mis en place pour analyser les quelques 300 contributions reçues et constituer le programme. Notons que deux structures sur les sept membres qui composent ce Comité, ont des missions en lien avec la transition écologique (Vivant le Média et La Traverse).

Fait intéressant, nous retrouvons la MACIF et La Coopération Agricole comme animateurs de sujets sur la biodiversité. Nous avons déjà identifié ces deux acteurs de l'ESS comme investis sur le sujet.

Les autres structures qui ont animé des mini-conférences sont deux associations naturalistes basées à Niort et qui interviennent sur le département des Deux-Sèvres. Elles sont toutes les deux membres du réseau France Nature Environnement, la fédération des associations de protection de la nature, dont nous avons déjà vu la collaboration avec ESS France dans le cadre du CRDLA.

Il faut également noter que la MACIF et la MAIF apparaissent comme partenaires financiers de l'événement. Evidemment, rien ne nous dit que les propositions des financeurs ont plus de chances d'être retenues que d'autres. Toutefois, la conjonction entre le financement par la MACIF et la MAIF qui sont engagées en faveur de la biodiversité et la présence de deux structures investies dans la transition écologique au sein du Comité de programmation, a probablement largement contribué à programmer plusieurs animations sur le sujet de la biodiversité. De plus, cela nous semble répondre parfaitement à l'objectif recherché qui est de traiter des défis auxquels l'ESS doit faire face.

³⁴ [Site internet du Forum national de l'ESS et de l'innovation sociale 2024](#)

La visibilité d'associations du réseau FNE au Forum 2024 de l'ESS, pour traiter de sujets faisant le lien entre le social et la biodiversité, couplée aux autres animations « biodiversité » proposées par des structures historiques de l'ESS, nous semblent un point d'étape significatif dans l'institutionnalisation de cette problématique dans l'ESS.

France Nature Environnement au Conseil d'Administration d'une CRESS

Dans un autre cadre, nous avons détecté une information notable allant dans le sens de cette institutionnalisation. FNE Centre-Val de Loire, fédération régionale membre de France Nature Environnement, siège au collège des associations du Conseil d'administration de la CRESS CVL. Son représentant, Guy Janvrot, occupe le poste de Vice-Président à la Transition Écologique, Énergétique et Sociale³⁵. Nous n'avons pas la certitude que cette constatation soit un cas unique en France, mais elle nous semblait intéressante à relever. L'ESS et ses représentants étant territorialisés, il n'est pas étonnant que l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans l'ESS avance à des rythmes différents selon les régions.

Ainsi, la protection de la biodiversité est pratiquée par certains acteurs de l'ESS avec beaucoup de ferveur et de pertinence. Et ce dynamisme semble, par porosité, gagner très récemment les représentants de l'ESS qui s'en saisissent également. L'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans l'ESS semble bel et bien amorcée au sein d'ESS France.

Nous avons toutefois observé que les acteurs de l'ESS ont généralement leurs motivations propres pour s'engager sur cette thématique. Pour aller plus loin dans cette voie, nous pensons que chaque organisation de l'ESS doit trouver ses propres motivations à s'engager. Aussi, nous proposons de faire un détour par le monde de l'entreprise privée lucrative, pour s'approprier des arguments économiques plus génériques.

³⁵ [Site internet de la CRESS Centre-Val de Loire, page « Notre Conseil d'Administration ».](#)

3. UN PAS DE CÔTÉ : LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE (HORS ESS)

Nous avons constaté que les organisations de l'ESS qui s'engagent ouvertement en faveur de la biodiversité ont généralement leurs propres intérêts à agir. Pour élargir l'horizon, nous avons estimé intéressant d'aller regarder comment le monde de l'entreprise hors ESS s'approprie cette question de la protection de la biodiversité, avec quels arguments et comment il valorise ses engagements. En effet, sans verser dans l'isomorphisme, rappelons que « *les entreprises sociales ne sont pas des entreprises comme les autres, mais comme les autres ce sont des entreprises*³⁶ » (Demoustier, 2012).

a. Des outils pour sensibiliser les entreprises

Comme mentionné précédemment dans le cadre de l'engagement de la MAIF et de la MACIF, les grandes entreprises européennes sont soumises à un reporting extra-financier qui les contraint à évaluer leur impact environnemental, social et de gouvernance. Si le bilan carbone est un outil désormais bien connu, c'est moins le cas de l'empreinte sur la biodiversité, que les grandes entreprises doivent pourtant mesurer depuis 2023.

Pour répondre aux attentes en matière de politique RSE et aux obligations de reporting, les institutions représentatives des entreprises de l'économie de marché se sont mobilisées pour outiller les structures. De telles publications n'ayant, à notre connaissance, pas d'équivalent dans l'ESS, nous estimons judicieux d'en étudier quelques spécimens.

Livret de l'AFB, « Biodiv' 2050 : Mission économie de la biodiversité³⁷ »

Cette publication est sortie en 2019, conjointement signée par l'Agence française pour la biodiversité (désormais appelée OFB, Office français de la biodiversité, depuis 2020) et la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts). Elle capitalise sur les travaux du Forum 2018 Biodiversité & Économie qui portait sur « Entreprises et biodiversité : Le temps de l'action ». En 44 pages, ce document présente les enjeux des interdépendances entre les entreprises et la biodiversité, puis déroule un large éventail de leviers d'actions pour intégrer la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur.

Aucune structure de l'ESS ne semble avoir été sollicitée pour participer à l'élaboration du document ni pour partager de paroles d'expert. Ce sont principalement des institutions publiques et quelques grandes entreprises engagées qui sont interviewées. Pourtant, les associations sont mentionnées à de nombreuses reprises (20 occurrences) tantôt comme actrices œuvrant pour la biodiversité, tantôt comme partie prenante à impliquer dans la gouvernance, ou encore comme sentinelle à ne pas offenser (greenwashing).

« *Le rôle des entreprises est majeur ! N'importe quelle entreprise est un acteur dépendant de la biodiversité. Cette prise de conscience est nécessaire car elles ont une responsabilité envers la biodiversité [...]* »

Chargé de mission à l'Office français pour la biodiversité (OFB)³⁸

³⁶ [Danièle Demoustier dans « L'économie sociale et solidaire, une économie relationnelle ? Questions d'identité et de stratégie ! », 2012](#)

³⁷ [Publication 2019 « Biodiv' 2050 : Mission économie de la biodiversité », sur le site internet de la CDC Biodiversité](#)

³⁸ [Extrait d'une interview dans le bulletin Eclaira « Entreprises et biodiversité : s'engager pour préserver », avril 2023](#)

Guide du MEDEF, « Entreprises et biodiversité : les clés pour agir »³⁹

En 2021, le MEDEF, syndicat patronal qui représente et défend les intérêts des entreprises du secteur privé lucratif, a, lui aussi, publié un guide pratique en partenariat avec l'IPBES (alias le « *GIEC de la biodiversité* »). En 32 pages, cette publication propose sensiblement le même travail que le document présenté précédemment, avec toutefois un parti-pris très orienté *business* et gestion du risque. Tout au long des pages, la biodiversité est présentée comme une source de services gratuits qu'il ne faudrait pas tarir ou comme un risque potentiel dont les entreprises doivent se prémunir. L'entreprise n'est ici considérée que comme une organisation productive, dépendante d'un environnement naturel potentiellement capricieux et forcée de composer avec un contexte réglementaire contraignant.

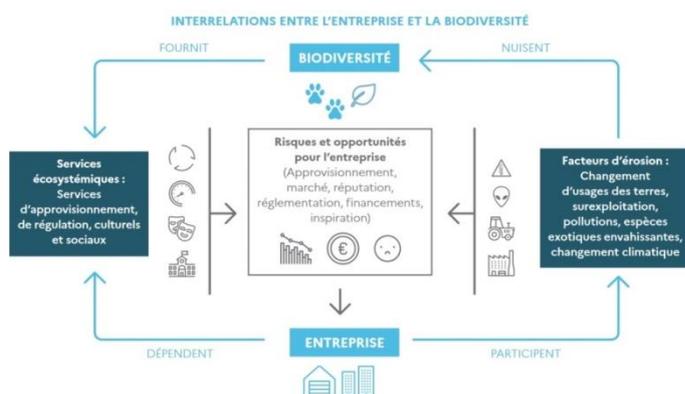


Figure 9 : Schéma des interrelations entre biodiversité et entreprise.

Source : [Guide « Entreprises engagées pour la nature : guide pour l'action » de l'OFB, 2023](#)

Ces deux documents remplissent globalement le même objectif : convaincre les entreprises de se saisir de la problématique de la biodiversité, en questionnant l'ensemble de leur chaîne de valeur. Il n'est pas question ici de tenir un discours militant en faveur de l'intérêt général et de l'exemplarité, comme nous pourrions en lire dans l'ESS. Les arguments sont économiques et touchent à la viabilité à long terme de l'activité de production. Toutefois, les conseils et les procédures proposés sont applicables à tout type de structures. Les organisations de l'ESS pourraient tout à fait s'en saisir.

b. Le programme « Entreprises engagées pour la nature »⁴⁰, un engagement reconnu par les institutions

Parmi les outils à disposition des entreprises qui souhaitent s'engager, ce programme est cité à plusieurs reprises par tous les documents présentés précédemment. Il a été lancé en 2019 par le ministère de la Transition écologique et est porté par l'Office français de la biodiversité, dans le cadre de la Stratégie nationale 2011-2020 pour la biodiversité. Il constitue le volet « entreprises » de l'initiative « Engagés pour la nature », qui se décline également pour les « territoires » et pour les « partenaires » (à destination des associations principalement).



Il ne s'agit pas d'une labellisation mais d'une reconnaissance à posteriori de l'engagement. Les entreprises volontaires peuvent s'appuyer sur un guide de 44 pages qui présente la démarche, les étapes pour élaborer un plan d'actions et la procédure pour candidater.

³⁹ [Site internet du MEDEF, guide « Entreprises et biodiversité : les clés pour agir », 2021.](#)

⁴⁰ [Guide « Entreprises engagées pour la nature : guide pour l'action » de l'Office français de la biodiversité, 2023](#)

Quatre ans après le lancement, le bilan montre une mobilisation croissante des entreprises, avec 151 entreprises reconnues « engagées pour la nature ». La troisième Stratégie nationale « Biodiversité 2030 », récemment publiée, vise à amplifier encore davantage ce programme.

L'association France Nature Environnement est très impliquée dans la promotion de ce dispositif, qu'elle a contribué à faire émerger. Elle invite expressément les acteurs économiques qui souhaitent agir pour la biodiversité à s'en emparer. Ses associations adhérentes proposent des accompagnements et sont régulièrement sollicitées dans le cadre des comités de parties prenantes que les entreprises doivent mettre en place pour piloter leur plan d'actions⁴¹.

Ce programme nous semble être un outil très accessible à promouvoir, y compris dans l'ESS, pour inciter les organisations à se mobiliser pour la biodiversité. Puisque les pouvoirs publics souhaitent donner de l'ampleur à ce dispositif, il nous semblerait judicieux que les CRESS par exemple, ou d'autres représentants, s'en fassent le relais. Les structures de l'ESS ne sont apparemment pas très impliquées dans le programme, alors qu'elles y auraient toute leur place. D'ailleurs, sans tomber dans l'isomorphisme, il nous semblerait utile que les organisations de l'ESS qui sont déjà soucieuses de leur impact sur la biodiversité, et qui essayent d'agir au quotidien pour le limiter, fassent reconnaître leur engagement.

Il nous semble que la plupart des organisations de l'ESS n'intériorisent pas suffisamment la nécessité de communiquer sur leurs engagements, au risque de laisser la reconnaissance de l'engagement aux seules stratégies RSE. En effet, les entreprises de l'économie de marché ont théorisé les risques réputationnels à ne pas agir, et s'emparent du sujet au risque parfois de verser dans le *greenwashing* ou le *socialwashing*.

Une institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans l'ESS nous semble désormais indispensable, notamment pour contrecarrer le *greenwashing* de certaines entreprises qui ne s'engagent que sous la contrainte pour remplir leurs obligations de reporting.

Le cadre de référence des ODD invite d'ailleurs au rapprochement de l'ESS et du monde naturaliste. Comme vu en introduction, la biodiversité fait l'objet de deux ODD sur la *vie aquatique* et la *vie terrestre*. L'ESS, elle, répond à plusieurs autres objectifs⁴², entre autres : *pas de pauvreté* (ODD 1), *bonne santé & bien-être* (ODD 3), *travail décent & croissance économique* (ODD 8), *consommation & production responsables* (ODD 12), etc. Les ODD posent les alliances multi-acteurs comme une condition de réussite de l'Agenda 2030. Ainsi, le 17^{ème} et dernier ODD, *partenariats pour la réalisation des objectifs*, est un objectif transverse de coopération entre acteurs.



Cette réflexion transversale nous amène à interroger l'absence de transversalité entre l'ESS et le mouvement de protection de la biodiversité. Dans le chapitre suivant, l'étude historique de l'institutionnalisation des deux mouvements nous éclaire sur leur construction dans des silos administratifs distincts, qui a semble-t-il, considérablement freiné leurs rapprochements.

⁴¹ [Bilan de l'initiative « Engagés pour la nature » commenté France Nature Environnement, décembre 2023](#)

⁴² [« Les Objectifs de Développement Durable et l'ESS » : exercice pédagogique du M2 ESS et Innovation Sociale de Sciences Po Bordeaux](#)

II. HISTORIQUE DE L'INSTITUTIONNALISATION DES MOUVEMENTS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ESS

Au regard des éléments présentés précédemment, il est apparu que la prise en compte des questions de biodiversité dans l'ESS est plutôt récente et encore balbutiante. L'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS ne semble, elle-même, pas totalement achevée. Et son volet biodiversité semble avoir été occulté.

Nous postulons que cette situation résulte de rendez-vous manqués dans l'institutionnalisation des mouvements de la biodiversité et de l'économie sociale et solidaire. Dans une approche chronologique, de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours, nous retraçons l'histoire des associations de protection de la nature au regard des jeux institutionnels qui les ont façonnés. Au fil de la démonstration, nous mettrons cette histoire en regard de celle de l'ESS.

Cette double approche historique a pour but de mettre en lumière leurs institutionnalisations respectives sur deux plans parallèles, dans des silos administratifs distincts. Toutefois, à la lumière d'événements récents, des possibilités de rapprochements se dessinent.

1. LA NAISSANCE DE L'ESS ET DU MOUVEMENT ÉCOLOGISTE : DEUX TRAJECTOIRES DISTINCTES

Les premières organisations de protection de la nature sont issues des sociétés savantes, de la fin du 19^{ème} siècle (Semal, 2017). À cette époque, la France connaît des bouleversements majeurs liés à la révolution industrielle. Avec un regard naturaliste, ces associations se mobilisaient contre la destruction des espèces et des milieux naturels. Elles agissaient localement, sans politiser leurs revendications. C'est le cas par exemple dans la lutte menée pour la préservation de l'archipel des Sept-Îles en 1912, en réponse à la destruction de l'oiseau le Macareux moine par les chasseurs. Cette mobilisation a directement mené à la création de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux⁴³ (future LPO), encore très active aujourd'hui.



Figure 10 : Logo actuel de la LPO, où apparaît toujours le Macareux moine (2024).

Source : [Site internet de la LPO](#)

À cette même époque, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs émergeaient en réponse aux défis sociaux et économiques que posait la révolution industrielle. Les conditions de travail difficiles, les inégalités croissantes et les préoccupations sociales ont conduit les travailleurs à s'organiser collectivement pour assurer leur propre protection. C'est l'époque qui a vu naître ce modèle économique alternatif au capitalisme, que Charles Gide nommera « l'économie sociale ».

La révolution industrielle a rapidement eu un impact très important sur l'environnement. Un nouveau regard historiographique nous apprend que la société française n'est pas entrée passivement dans le monde moderne. Son chemin a été traversé de controverses, de luttes et d'inquiétudes, notamment face aux nouvelles technologies qui bouleversent les manières de vivre et le rapport à la nature. En effet, les citoyens ont toujours été soucieux de leur milieu de vie et ont cherché à le préserver de ce qui pourrait le contaminer. Les préoccupations environnementales se sont mêlées à la critique de la technique et du progrès, esquissant l'émergence de l'écologie politique. Mais des stratégies de marginalisation et de décrédibilisation ont plongé ces mouvements contestataires dans l'oubli, jusqu'à leur remise au jour récente par les historiens (Pessis, Topçu & Bonneuil, 2015). Ce processus d'invisibilisation explique en grande partie l'institutionnalisation tardive du mouvement écologiste, malgré son émergence précoce dans l'histoire.

Le danger des produits polluants a également été identifié au sein même des entreprises industrialisées. Mais il a été maîtrisé par le mouvement ouvrier, qui a porté ses revendications sur la défense de la santé des travailleurs. Cette bataille syndicale mènera à la structuration des « Comités d'Hygiène et Sécurité », cantonnant le risque au périmètre de l'entreprise (Aspe & Jacqué, 2021).

Cette étude de l'histoire nous mène au constat que la prise de conscience écologique est concomitante aux premiers grands bouleversements de l'ère industrielle. Mais les cas de résistance ont été contenus et leur cause invisibilisée par les pouvoirs économique et politique en place, pour maintenir la trajectoire de modernisation souhaitée. Ce traitement a ainsi fortement retardé l'institutionnalisation du mouvement écologiste.

⁴³ [Site internet de la LPO, page 1912-Création de la LPO](#)

2. LE TOURNANT INSTITUTIONNEL

Dans les années 1960, la construction du mouvement écologiste a vécu un tournant marquant. Ont émergées de nombreuses associations et ONG, qui deviendront plus tard des acteurs incontournables du secteur, comme le WWF, Greenpeace ou encore la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature qui deviendra France Nature Environnement (FNE). Ces nouvelles organisations portent un regard critique sur la société moderne et alertent sur ce qu'on appelle désormais la crise écologique globale (Semal, 2017).

a. La recherche de légitimité institutionnelle

La création, en 1971, du ministère chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement marquera le début du processus d'institutionnalisation des associations naturalistes. La création de ce ministère n'a, semble-t-il, rien de démocratique (Charvolin, 2003). Ses origines sont technocratiques, décidées par quelques scientifiques et hauts fonctionnaires. Toutefois, le travail institutionnel des associations écologistes, a probablement joué un rôle dans sa création, notamment grâce à l'effervescence qu'elles ont contribué à générer (Semal, 2017).

L'arrivée de ce nouveau ministère a eu un effet structurant sur le mouvement écologiste dans les années 1975-2000. Les associations de protection de la nature sont passées par une phase de légitimation et de formalisation, qu'on peut qualifier d'institutionnalisation interne. Les recherches en sociologie sur les militants écologistes (Ollitrault, 2001) nous éclairent sur la recherche de professionnalisation souhaitée par les militants, aux méthodes préalablement radicales. Les associations devaient justifier d'une grande expertise pour répondre aux attentes du ministère et au haut niveau de technicité des problématiques abordées. La professionnalisation des pratiques a engendré un recours de plus en plus rare au bénévolat. Désormais certaines associations, comme les Conservatoires d'espaces naturels, ne se définissent plus comme militantes mais comme « engagées » (Flahault & Robic, 2007).

Les associations sont tiraillées entre la lutte pour leur survie et le nombre grandissant des problèmes qu'elles doivent traiter. La question d'un arbitrage et d'une hiérarchisation des urgences se pose, mais les élus dirigeants ne peuvent s'y résoudre et privilégient la recherche de financements. Cette phase appelle une croissance organisationnelle qui se traduit par l'augmentation des moyens financiers, et des moyens humains en lien avec la professionnalisation. Ne pouvant pas compter que sur les cotisations de leurs membres, c'est dans la sensibilisation des jeunes et l'action de terrain qu'elles ont trouvé des sources de financements publics et privés. Ainsi, les budgets et les effectifs de salariés permanents augmentent de façon considérable en l'espace d'une quinzaine d'années (Ollitrault, 2001 ; Berny, 2019).

Cette phase du travail institutionnel illustre donc une double dynamique, d'une volonté des acteurs eux-mêmes de gagner leur légitimité sociale, mais également d'une injonction de la nouvelle Administration en construction qui impose ses attentes.

b. La structuration des ministères au gré des dynamiques

La protection de l'environnement étant, à l'époque, un nouveau domaine de l'action publique, le « *Ministère de l'impossible*⁴⁴ » a été progressivement instauré, en tentant de donner de la consistance à ce nouveau terme *d'environnement*, dont la notion n'avait même pas de définition dans le dictionnaire (Flahault & Robic, 2007 ; Aspe & Jacqué, 2021). Investissant des compétences d'autres ministères (agriculture, industrie, aménagement, etc.), les domaines d'intervention du ministère se sont progressivement étoffés et sa dénomination au fil des années et des gouvernements successifs a connu de nombreux changements. Les termes initiaux de « *Protection de la nature et de l'environnement* » ont d'abord laissé place au « *Développement durable* », issu du rapport Brundtland, après son adoption mondiale en 1992 à la Conférence de Rio. Puis, en 2017, le développement durable disparaît au profit de la « *transition écologique et solidaire* »... qui ne sera plus solidaire dès 2020 (liste des dénominations successives entre 1979 et 2022 en annexe 5, p.68).



Figure 11 : Évolution non exhaustive des logos et des terminologies des ministères, entre 2002 et 2020.

Source : [Page du ministère de l'Écologie sur Wikipédia](#)

Cette instabilité terminologique et d'ordre protocolaire témoigne autant des dynamiques nationale et internationale autour des questions écologiques, que des orientations politiques qui ont été infléchies pour y répondre. L'institutionnalisation du mouvement écologiste est intimement liée à la construction de son ministère de référence. Les deux parties se sont mutuellement influencées.

L'appropriation par le gouvernement français de la notion de *transition* peut paraître ironique au regard des principes fondateurs du mouvement des villes en transition qui l'a popularisé. En effet, la démarche d'Hopkins se revendique comme apolitique. Elle rejette la conflictualité, pourtant centrale dans l'exercice du jeu politique, pour mieux susciter l'engagement dans la construction d'alternatives radicales. Toutefois, le mot même de « transition » porte en lui une volonté réformatrice qui appelle à quitter une situation pour en atteindre une autre, plus désirable. (Krauz, 2014). En ce sens, il nous semble très bien se prêter aux enjeux du travail politique.

Pour poursuivre le parallèle avec l'institutionnalisation de l'ESS, les politiques publiques ont commencé à s'approprier le concept d'économie sociale dans les années 1980. Il semblerait que – contrairement au ministère de la Transition écologique – l'instauration de délégations, secrétariats d'État puis ministères de l'ESS se soit faite de façon démocratique, en concertation avec les acteurs. Les premières lois qui encadrent et sécurisent l'ESS relèvent de politiques économiques, en lien avec l'emploi, l'insertion, la coopération ou encore le développement local (Duverger, 2019).

À nouveau, sur ce point, l'approche historique démontre que l'économie sociale et le mouvement écologiste, ont évolué parallèlement, sans jamais se croiser. Le fonctionnement en silo de l'Administration semble avoir largement contribué au cloisonnement des acteurs.

⁴⁴ Selon le titre de [l'ouvrage de Robert Poujade](#), premier ministre de l'Environnement en 1971.

c. L'apogée du processus d'institutionnalisation

Dans la seconde moitié des années 2000, l'augmentation des sujets traités et des effectifs salariés touche indistinctement l'ensemble des associations naturalistes. Au départ assumées, ces deux dispositions, sont à terme davantage subies qu'elles ne font l'objet de stratégies délibérées. En effet, les pressions externes des pouvoirs publics et des partenaires associatifs, ont amené les associations à se disperser au gré des nombreuses opportunités nouvelles.

Une crise de croissance les astreint à s'interroger sur le sens de leur expansion et à redéfinir leur mission. Un nouvel épisode de formalisation touche ainsi les associations, qui engagent des réformes pour redéfinir les relations au sein de l'organisation et auprès de leurs publics. Cette étape s'inscrit dans le processus d'institutionnalisation, toujours à l'œuvre au sein du mouvement (Berny, 2019).

Les réformes internes ont pour conséquence la réorientation d'une partie des compétences vers des actions pensées comme plus stratégiques. Sorties de leur précarité financière, les associations de protection de l'environnement⁴⁵ entament leur phase d'institutionnalisation externe en mettant en place des stratégies d'influence sophistiquées. Les mobilisations contestataires sont abandonnées au profit d'une participation récurrente et apaisée au jeu institutionnel. Elle prend la forme du lobbying et de la participation au débat public, grâce à l'agrément délivré par l'État, qui les habilite à siéger dans les instances consultatives (Semal, 2017 ; Berny, 2019).



Les arènes politiques où elles interviennent ne se limitent plus à leurs relations avec le ministère. Elles tentent par exemple – et c'est une première pour la plupart d'entre elles – d'influer sur l'élection présidentielle de 2007, en publiant des manifestes. Et elles continueront de le faire régulièrement.

Figure 12 : Affiche de la LPO pour les élections Européennes 2024. Source : [Linkedin LPO France](#)

La fédération France Nature Environnement (FNE) est un parfait exemple de ce processus d'institutionnalisation. Née de la mobilisation pour la sauvegarde du Parc de la Vanoise, dans les années 1970, elle est désormais l'un des interlocuteurs privilégiés de l'État. L'organe national est représenté dans les négociations auprès du ministère, et les nombreuses associations fédérées interviennent auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales.

En 2007, le Grenelle de l'environnement convie les représentants des organisations environnementales à la table des négociations. Le processus, marqué par un fort investissement de l'exécutif, ne correspond plus à la configuration habituelle d'alliance entre le ministère et ses alliés associatifs. L'ensemble des participants s'accordent à décrire cette consultation comme un moment éprouvant. Plusieurs d'entre eux ont admis avoir été déçus de l'exercice et de ses retombées (Ollitrault, 2014 ; Berny, 2019).

Après la consultation, un dispositif de suivi continue d'associer certains acteurs à la préparation des lois censées concrétiser les résolutions du Grenelle. Malgré des innovations institutionnelles, cet exercice n'a pas fondamentalement changé les rapports entre les associations et l'État. La principale nouveauté est la création d'un collège « environnement » au Conseil économique et social, qui deviendra donc le CESE en 2008. Cette disposition semble entériner l'institutionnalisation de certaines associations écologistes. Leur intégration au CESE permet à ces associations de siéger en

⁴⁵ Ainsi nommées depuis 1974 lorsqu'elles obtiennent l'agrément « protection de l'environnement », institué par le [Code de l'environnement, Articles L141-1 et suivants](#). Les articles ont été renouvelés par le législateur en 1995 et en 2012.

plénière aux côtés d'organisations de l'ESS. Les différents rapports produits ces dernières années par le CESE prouvent combien la question de la protection de la biodiversité a été prise en compte. Et ce type de publications étant soumis à l'approbation des membres, cela favorise l'acculturation aux problématiques abordées, par l'ensemble des membres, y compris ceux issus de l'ESS.

Pour conclure les recherches sur ce processus d'institutionnalisation du mouvement écologiste en regard de l'ESS, c'est à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes que nous avons trouvé des éléments intéressants pour éclairer la situation actuelle locale.

La feuille de route 2024 de l'État en matière d'ESS, portée par la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, a été construite sur la base des travaux de la 4^{ème} conférence régionale de l'ESS 2023 dont le thème était : « Faire de l'ESS un levier pour renforcer les chaînes de valeurs et la transition écologique ». Différents services déconcentrés et opérateurs de l'État ont été mobilisés, notamment la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour identifier les partenariats existants entre ses différents services et les acteurs de l'ESS. Le travail de recensement a porté sur les différents pôles de la DREAL : bâtiment et logement ; transition énergétique ; mobilité ; préservation de la nature, de la biodiversité et de l'eau ; éducation à l'environnement et au développement durable ; marchés publics. Au regard de la quantité et de la qualité des relations identifiées, des pistes d'amélioration ont été formulées pour 2024 et 2025⁴⁶ et présentées à la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes et au syndicat d'employeurs l'UDES (Union des Employeurs de l'ESS), qui ont bénéficié d'un droit de réponse.

Cette contribution de la DREAL à la feuille de route ESS a été commentée par le chef de pôle Stratégie et Développement Durable, en charge des coopérations ESS-DREAL, dans le cadre de nos entretiens de terrain. Le pôle « préservation de la nature, de la biodiversité et de l'eau » qui correspond à notre sujet d'étude, a identifié un grand nombre d'actions, collaborations et financements de la part de la DREAL, bénéficiant aux associations. C'est ainsi un des seuls pôles à ne faire l'objet d'aucune piste d'amélioration.

La DREAL considère donc que ses relations avec les acteurs de l'ESS dans le domaine de la biodiversité sont abondantes et efficaces. Cette information vient corroborer les observations précédentes sur l'institutionnalisation des associations de protection de la biodiversité et leur implication aux côtés des pouvoirs publics dans les instances de coordination des politiques publiques.

Une autre information émanant de cet échange à propos de la feuille de route ESS est intéressante à relater : les services de la DREAL n'étaient pas sensibilisés à ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Le travail de recensement leur a permis de découvrir ce que constitue l'ESS et les nombreuses relations qu'ils ont au quotidien avec des acteurs de l'ESS. De plus, la DREAL ne connaissait pas et n'avait jamais eu de contact avec la CRESS. C'est à l'occasion de la conférence régionale de l'ESS qu'il y a eu interconnaissance entre ces deux institutions. Cette information entre en résonance avec les observations d'institutionnalisation en silo que nous avons relaté dans ce chapitre.

Ce rapprochement récent a déjà permis l'implication de la CRESS sur des sujets en lien avec l'économie circulaire, qui intéresse les deux institutions. L'approche en transversalité de la conférence régionale de l'ESS a permis d'ouvrir de nouvelles portes, même si celles-ci n'ont toujours pas clairement permis de rapprochement avec les associations de protection de la biodiversité.

⁴⁶ [Site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, page « La DREAL s'engage en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire ».](#)

3. LES NOUVEAUX MOUVEMENTS CONTESTATAIRES

Depuis quelques années, la forte institutionnalisation des associations de protection de l'environnement est critiquée par une nouvelle génération de militants. Ces derniers leur reprochent de n'avoir pas réussi à infléchir les décisions politiques en faveur de la biodiversité, malgré leur proximité avec le pouvoir. Cette proximité aurait même piégé les associations dans une forme d'autocensure et dans un rôle de caution du système. La radicalité de la critique écologique et sociale du modèle productiviste que portent la plupart de ces associations n'est entendue par leurs interlocuteurs que sur son volet environnemental, ce qui affaiblit considérablement leurs revendications (Ollitrault, 2014 ; Semal, 2017).

Ainsi, depuis la fin des années 2000, émergent de nouvelles formes de mobilisations très contestataires. Certains militants ont assumé leur radicalité, en remplaçant le plaidoyer par l'action directe, comme des actions coups de poing, des *sit-in* ou encore des occupations de lieux. Ils estiment que l'expertise professionnelle des salariés a entravé la créativité des militants bénévoles (Ollitrault, 2014), principalement ceux qui aspirent à renouveler les méthodes d'intervention.

La ZAD⁴⁷ contre le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes est l'un des premiers exemples médiatisés de ces nouvelles méthodes. Son périmètre géographique était bien circonscrit, mais ses revendications ont largement dépassé le projet urbanistique. Puis d'autres mouvements, comme Extinction Rébellion et Les Soulèvements de la Terre, se sont imposés dans le paysage médiatique, avec leurs méthodes sensationnelles se revendiquant de la désobéissance civile.

Les « *zadistes* » de Notre-Dame-des-Landes avaient créé de petites communautés autogérées, radicalement anticapitalistes, anti-productivistes et féministes. Ces modes d'organisation se retrouvent également dans de petites organisations de l'ESS qui revendiquent des pratiques autogestionnaires à contre-courant de la société néo-libérale (Lanciano, 2024). En dehors des inspirations autogestionnaires, le rapprochement avec l'ESS semble s'arrêter ici pour les zadistes, qui s'organisent plutôt en collectifs informels.

Ces nouveaux mouvements contestataires viennent compléter le travail des associations proches des institutions dont ils sont effectivement très critiques. Leurs actions participent au débat public, tout en s'opposant à toute forme d'instrumentalisation politique. Refusant le rapprochement avec les institutions, leurs actions participent toutefois du travail institutionnel, puisqu'ils contraignent les pouvoirs publics à prendre position face à leurs revendications.

Cette approche historique nous renseigne sur l'institutionnalisation du mouvement écologiste et de l'ESS, que des silos administratifs distincts ont tenu éloignés l'un de l'autre. La proximité de valeurs et de pratiques organisationnelles n'a pas amené à des actions conjointes.

L'étude du cas de la CRESS AURA permettra d'identifier le degré d'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans les pratiques de l'association, et de mettre la lumière sur les dynamiques locales entre ce représentant régional de l'ESS et le mouvement naturaliste.

⁴⁷ « ZAD » est l'acronyme de « Zone À Défendre », détournement du terme « Zone d'Aménagement Différé ». Le terme a été utilisé pour la 1^{ère} fois en 2009, à Notre-Dame-des-Landes.

III. ÉTUDE DE CAS : LA CRESS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET SON ÉCOSYSTÈME

Au fil des chapitres précédents, nous avons étudié l'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS, et notamment son volet concernant la protection de la biodiversité.

Les démonstrations précédentes nous ont montré qu'historiquement, le mouvement écologiste et l'ESS n'ont pas eu d'interactions. Leurs représentants n'ont été amenés à se rencontrer que tardivement, dans des cadres institutionnels très circonscrits.

Cette récente convergence semble se retrouver dans les récentes déclarations et communications d'ESS France. Bien que la mention de la biodiversité soit encore timide ou indirecte, elle n'est toutefois pas complètement occultée.

Pour compléter ces différentes observations, nous avons réalisé une étude à l'échelle régionale, ici la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'échelon d'intervention des CRESS. Effectivement, si des convergences semblent se dessiner au niveau national, nous cherchons à savoir quelles sont les relations sur le terrain entre les représentants de l'ESS et les associations naturalistes.

1. SUJET D'ÉTUDE

Instituée par la loi de 2014, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes représente les structures de l'ESS sur sa région. Comme les autres CRESS, elle est fédérée au sein d'ESS France. Elles sont contraintes d'assurer leurs missions légales, telles que définies dans la loi de 2014.

Toutefois, les Chambres régionales de l'ESS sont des associations indépendantes qui gèrent leur budget en autonomie et choisissent leurs propres actions en lien avec leur projet associatif. La transition écologique n'apparaît pas comme étant une mission obligatoire, aussi, il est intéressant d'observer comment la CRESS AURA se l'est appropriée.

a. La transition écologique à la CRESS AURA

La CRESS AURA a commencé à mener des projets de transition écologique en 2018, grâce au recrutement d'une personne dédiée dont le poste était financé par une convention ADEME de 3 ans. Aujourd'hui, deux salariées se partagent les projets, qu'elles effectuent en parallèle d'autres missions. L'effectif consacré à la transition écologique représente un peu moins d'un temps plein (0,8 ETP).

Au Bureau de l'association, le Vice-président nous apprend sur sa délégation à la transition écologique a été créée en 2021 « *pour porter ce sujet essentiel pour les entreprises de l'ESS et pour la mutation du modèle économique* ».

Conventionnements avec l'ADEME

Lors du lancement du premier programme d'actions avec l'ADEME, en 2018, la CRESS AURA n'avait pas vraiment de vision stratégique de la transition écologique. Il s'agissait au départ, de suivre une dynamique naissante dans d'autres CRESS et de saisir une opportunité de financements pour structurer de petites actions éparées, comme le mentionne la codirectrice : « *Ça correspondait à une phase où plusieurs CRESS se sont positionnées sur les sujets de transition écologique [...] poussées un peu par le CNCRESS qui avait recruté une coordinatrice sur le sujet. Et je pense que ça s'est fait un peu chemin faisant. [...] On faisait déjà un peu de promotion des initiatives exemplaires dans l'ESS. Après on l'a thématiqué sur la transition écologique.* » « *Peut-être qu'au départ, ça s'est fait un peu à l'opportunité, mais après, petit à petit, ça s'est quand même affiné* ».

Cette vision a justement pu s'affiner notamment grâce au travail de recensement et de classification réalisé en avril 2021 sur la note d'opportunité « *L'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique en Auvergne Rhône-Alpes : état des lieux et perspectives* ». Cette étude a permis de révéler des tendances, de mettre en lumière le poids de l'ESS dans la transition écologique, ainsi que les acteurs précurseurs dans ces différents secteurs d'activité.

En plus de cette étude qui porte spécifiquement sur la transition écologique, il faut noter que la CRESS AURA a produit dix notes d'opportunités depuis 2019. Six d'entre elles portent sur des sujets en lien avec la transition écologique comme l'habitat durable, l'événementiel écoresponsable, ou encore le numérique durable (voir annexe 6, p. 69). Le choix des thématiques abordées se fait soit à la faveur d'une dynamique d'acteurs intéressés, soit par auto-saisine sur un sujet que la CRESS AURA estime utile d'investiguer. Aucune ne traite de la protection de la biodiversité.

En 2024, six ans après la première convention ADEME, un nouveau programme pluriannuel d'actions a été signé. Les actions à mener se structurent sur deux axes :

- 1- Appuyer le développement des structures de l'ESS, dont le cœur de métier est dans la transition écologique ;
- 2- Amorcer le changement de pratiques internes des structures de l'ESS tous secteurs d'activités confondus, pour intégrer la transition écologique.

En fil rouge s'ajoute la mission de recensement des structures de la transition écologique, notamment au travers de l'animation de la plateforme Carteco, dont nous avons déjà évoqué les difficultés pour exploiter l'outil à son plein potentiel (chapitre 1.1.b).

Le Vice-président de la CRESS AURA à la transition écologique mentionne lui, une troisième priorité, plus transversale et stratégique, qui n'a toutefois pas été mentionnée par les deux salariées en charge des projets de transition écologique. Cette priorité, c'est de « *placer la transition écologique au cœur des choix et de la stratégie de la CRESS AURA* ».

Axe 1 : l'appui au développement des structures de la transition écologique

Sur le premier axe de travail, la CRESS gère des accompagnements à la structuration de filières du réemploi des matériaux du bâtiment et du réemploi textile, grâce à son expertise en matière de coopération. Répondant à sa mission légale n°2 d'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises, la CRESS s'est saisie de ces deux sujets-là, soit parce qu'il y avait une dynamique d'acteurs à soutenir (autour des matériaux du bâtiment), soit en raison d'une difficulté conjoncturelle à surmonter (pour le textile en période COVID). D'autres filières pourraient être accompagnées si le besoin se présentait, comme le soulignait la codirectrice de la CRESS AURA : « *Pour moi, la stratégie de la CRESS n'est pas centrée sur certains secteurs d'activité, puisque l'ESS est multisectorielle. La forte demande ou le fort potentiel de développement de certaines filières nous pousse à y consacrer davantage de temps, mais si demain il y avait une sollicitation ou une opportunité de travailler sur une autre filière, ça serait tout aussi pertinent. Pour moi, notre mission, elle est plutôt là : favoriser les coopérations entre les structures, pour renforcer les solutions en faveur de la transition écologique et solidaire* ».

L'association organise également annuellement les rencontres de la transition écologique & sociale, à destination des structures qui œuvrent dans la transition. Pour la chargée de mission de la CRESS AURA, les objectifs principaux des rencontres « *c'est leur donner de la visibilité, mettre en lumière et faire communauté* ». Au travers d'ateliers et de conférences, les participants sont outillés, formés et mis en relation avec d'éventuels financeurs et structures de l'accompagnement. En 2023, la seconde édition des rencontres a rassemblé environ 80 acteurs et avait pour thème « *ESS : l'innovation sociale au service de la transition* ». Elle s'est ouverte sur une conférence intitulée « *Entre plancher social et limites planétaires : l'ESS, voie de la transformation* » proposée par l'association des Shifters (qui appuie la diffusion des travaux du Shift Project), puis s'est poursuivie par des ateliers sur la mesure d'impact, les labels ou encore le mécénat. L'après-midi était consacrée à des rendez-vous d'affaires, avant le discours par le Vice-président délégué à la transition écologique à la CRESS AURA.

Sur ce premier axe de travail, la CRESS AURA ne communique pas vraiment sur des actions en faveur de la biodiversité. Même si ce n'est pas l'objectif premier, les missions qui soutiennent le réemploi des matériaux ont clairement un impact en cascade sur la préservation de la nature, en évitant de prélever de nouvelles matières premières.

Axe 2 : le changement de pratiques

Le deuxième axe de travail convenu dans la convention ADEME, correspond à la mission déjà évoquée dans les engagements d'ESS France et des CRESS à destination des structures de l'ESS. Il s'agit d'amorcer la transition écologique dans toutes les structures de l'ESS. Ce sujet est abordé par la CRESS AURA depuis plusieurs années, sans réussir à vraiment mobiliser, comme le mentionne la codirectrice : « *Ce n'était pas un sujet facile à travailler. [...] Dans une phase COVID, crise économique, etc., c'était difficile de parler de RSO⁴⁸ et de bonnes pratiques* ».

Ces difficultés ont amené l'équipe à revoir son approche dans la nouvelle convention avec l'ADEME : « *Nous avons donc reconsidéré le sujet pour le prendre sous un angle très pratico-pratique. [...] Nous avons choisi de prendre un sujet ou deux qui intéressent les entreprises et d'essayer de tirer le fil* » (codirectrice de la CRESS AURA).

Cette nouvelle action a donc pris forme, début 2024, sous le thème des économies d'énergie : « *Dans les sujets qui ont été proposés, elle [la codirectrice] a senti que, dans la conjoncture internationale et nationale actuelle, [l'énergie] était une préoccupation pour toutes les structures. Et que vue l'actualité, c'était une priorité de l'intégrer dans nos actions.* » (chargée de mission de la CRESS AURA). L'équipe s'est entourée de spécialistes pour proposer un événement (un « *petit-déjeuner d'experts* ») et un accompagnement sur la durée pour les volontaires : « *Nous, on n'est pas spécialistes donc on cherche à s'appuyer sur des relais experts locaux pour monter un accompagnement qui permette de mettre les structures en mouvement et qu'elles mettent en place des actions dans leur structure.* » (chargée de mission de la CRESS AURA). « *Sur l'énergie, nous sommes allés chercher l'Institut NégaWatt, qui ne faisait pas encore partie de nos partenaires. Nous avons identifié des actions [de formation, d'accompagnement] très intéressantes qui pouvaient être répliquées.* » (codirectrice de la CRESS AURA). Un partenariat avec la ville de Lyon et son réseau des entreprises « Engagées à Lyon » a ouvert l'événement à quelques structures hors-ESS. L'idée est de répliquer ce type d'action, sur d'autres thématiques, comme la mobilité par exemple.



Figure 13 : Bannière pour le petit-déjeuner d'experts sur l'énergie.

Source : [Linkedin de la CRESS AURA](#)

Toutefois, la CRESS AURA fait face à une double difficulté : se positionner en tant que fédération de têtes de réseaux qui sont elles-mêmes déjà engagées auprès de leurs membres et réussir à mobiliser des organisations qui s'inquiètent de leur survie dans un contexte toujours très tendu : « *Y'a toute la question du positionnement de la CRESS en tant que tête de réseau. Là où elle va être le plus utile, sans vraiment doubler ce qui se fait déjà. C'est aussi ça le sujet. Parce que dans nos adhérents y'a beaucoup d'autres têtes de réseaux, qui font déjà des choses avec leurs adhérents.* » « *C'est dur de mobiliser. Tout le monde fait un peu quelque chose, il y a un intérêt mais pas beaucoup de temps et pas beaucoup de ressources. [...] Les CRESS n'arrivent pas à trouver le bon angle pour commencer quelque chose, pour se positionner correctement, pour intéresser les structures, donc ils développent plutôt des actions sur les filières de la transition ou sur d'autres sujets avec les collectivités. Mais pas tant sur le sujet du changement de pratiques.* » (chargée de mission de la CRESS AURA).

⁴⁸ RSO pour Responsabilité sociétale des organisations.

Catalogue de formations 2024

La CRESS AURA est organisme de formation certifié Qualiopi, ce qui lui permet d'être très impliquée sur sa 3^{ème} mission légale, à savoir l'appui à la formation des dirigeants et des salariés. Pour son catalogue 2024, l'association sous-traite l'animation des formations, dont trois portent sur la thématique Transition : « Accompagner la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire », « L'impact de la transition écologique sur ma structure » et « Ma structure face aux crises économiques sociales et environnementales ». La décision de mettre ces formations au catalogue n'a aucun lien avec la convention ADEME qui ne finance pas ce volet-là. C'était la volonté de l'équipe pédagogique de programmer des formations sur ce thème.

Les descriptions des formations ne nous donnent pas suffisamment d'informations pour savoir si la question de la biodiversité est abordée par les formateurs. Il faut noter que ces formations (comme beaucoup d'autres, sur des thèmes engagés ou non) ont été annulées faute de participants. La CRESS AURA s'interroge encore sur les raisons de ce désintérêt : trop de concurrence sur le marché de la formation, manque de moyens humains et/ou financier, etc.

La communication sur la transition écologique

Le service communication de la CRESS AURA se met au service du reste de l'équipe pour faire connaître les actions, notamment dans le but de mobiliser du public lors d'événements : « *La communication répond aux besoins de l'équipe et aux attentes qu'il peut y avoir de nos adhérents, de notre Conseil d'administration et de notre Présidence. Donc je ne peux pas dire que moi je choisis foncièrement les sujets qui sont traités dans la communication* » (responsable communication de la CRESS AURA). C'est donc presque exclusivement autour des actions décrites précédemment que s'articule la communication sur la transition écologique.

La responsable communication regrette toutefois de ne pas avoir plus de moyens pour dérouler un plaidoyer plus militant : « *Je pense qu'en communication, il y aurait des trucs fantastiques à faire. C'est clairement un manque de moyens, un manque de ressources. [...] On n'est pas en capacité d'absorber de la création de contenu pour davantage mettre en avant le sujet de la transition écologique. [...] Il y a déjà des choses qu'on a faites, des partenariats podcast par exemple. Mais de mon point de vue, on peut aller encore plus loin. [...] C'est comme le sujet de l'égalité homme-femme. [...] Je trouve qu'on ne s'empare pas assez de ce sujet-là. Et je trouve que c'est passer à côté de quelque chose, surtout dans le contexte actuel.* »

Pour conclure sur cet aperçu des missions de la CRESS AURA et de sa communication en matière de transition écologique, nous pouvons rapidement en déduire que c'est un sujet plutôt secondaire parmi les activités de l'association. L'axe d'accompagnement des filières fonctionne très bien, car c'est une compétence de la CRESS que de soutenir les coopérations, comme elle le fait dans d'autres domaines d'activité. En revanche, elle ne parvient pas à se structurer efficacement pour mobiliser les structures de l'ESS pour qu'elles s'engagent dans la transition écologique. Se pose la question de la porosité entre les dynamiques lancées par certaines structures qui œuvrent avec ferveur dans la transition écologique et toutes les autres structures de l'ESS qui n'arrivent pas à s'investir dans une démarche d'amélioration continue en faveur de l'environnement.

La chargée de mission à la transition écologique, qui occupe également les missions de développement économique sur l'arc Alpin, avait mentionné que, selon elle, il y a une nette différence entre les activités de la CRESS AURA en matière de transition écologique et les initiatives

qu'elle voit émerger dans l'ESS : *« Il y a ce que nous, la CRESS, on peut faire avec les financements qu'on a, les actions qu'on porte mais qui ne sont pas forcément représentatives de ce qui se passe dans l'ESS. Et le 2^{ème} niveau, c'est ce que je perçois chez des acteurs de terrain, lors de ma participation aux comités, aux jurys, en animation territoriale. Et c'est assez différent je pense. »*

La légitimité de la CRESS à travailler sur le sujet de la transition écologique n'est jamais remise en cause. Toutefois, son positionnement et l'angle par lequel elle l'aborde semblent encore précaires. Et de toute évidence, les actions telles que portées actuellement n'ont montré aucune prise en compte directe de sujets en lien avec la protection de la biodiversité.

b. La CRESS AURA et la protection de la biodiversité

L'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans la transition écologique ne s'est pas encore faite à la CRESS AURA. Nous allons voir que, malgré une volonté politique et symbolique, le sujet reste largement invisibilisé dans l'opérationnel.

Une volonté modérée de s'emparer du sujet

Au cours de discussions informelles au sein de la CRESS AURA, l'énonciation de la problématique étudiée dans ce mémoire a suscité des interrogations et des échanges. L'une des questions qui est revenues plusieurs fois a été : *« Pourquoi est-ce que la CRESS devrait s'intéresser à ça ? »*, "ça" étant la biodiversité. Cette interrogation pourrait être prise comme un challenge intellectuel pour argumenter autour de la problématique, mais elle est probablement plus que cela. Sa spontanéité sous-entend que ce sujet n'a tout simplement pas à être traité par la CRESS.

Toutefois, le Vice-président porte la volonté que la CRESS AURA s'approprie le sujet de la protection de la nature, pour mettre en valeur ce qui est déjà réalisé par les associations naturalistes et parce que c'est un combat qui fait écho à ce que l'ESS porte en elle : *« Il y a tellement à faire que la prise en compte et le respect de la biodiversité n'apparaît pas suffisamment dans nos plaidoyers. Et pourtant, il y a de très nombreuses associations (FNE et toutes les autres) qui relèvent de l'ESS et qui font un boulot remarquable de terrain sur cette question. Il serait pertinent et intéressant de les identifier et de les rassembler pour mieux valoriser cette expertise, importante pour le maintien du vivant, et donc de nos conditions de vie sur terre. »* *« Si l'on veut bien donner un peu de crédit à l'idée que l'ESS est le modèle éco du futur alors, soutenir une expertise centrée sur la préservation des équilibres socio-économiques du futur me paraît utile, efficace et indispensable. »*.

En revanche, pour les salariées dans l'opérationnel, l'implication de la CRESS AURA sur le sujet ne va pas forcément de soi. Pour la codirectrice, il émerge des questions très pratiques, sur la forme que cela pourrait prendre et sur la légitimité à se saisir du sujet sans avoir été sollicité pour le faire : *« Il y a la question de la technicité du sujet, sur lequel nous ne sommes pas spécialistes. [...] Et puis c'est un sujet effectivement très transverse. [...] Si on devait le traiter, ce serait peut-être comme un fil conducteur, qui relie les différentes initiatives, [...] par exemple en analysant toutes les actions que nous menons et comment elles ont un impact sur la biodiversité. Mais pour en faire un sujet spécifique et mener des actions d'accompagnement des structures sur ce sujet-là, il faudrait qu'il y ait une sollicitation de la CRESS [...] par des réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable, peut-être ? Aujourd'hui, il n'y a pas forcément de sollicitation à ma connaissance »*.

Pour la chargée de mission, le sujet est certes crucial, mais elle ne se figure pas la forme que pourrait prendre un engagement de la CRESS AURA : « *Je pense que c'est un sujet d'intérêt, on l'a forcément dans un coin de la tête. Mais à ce stade, nous, la CRESS, on ne le travaille pas. Et je ne pense pas qu'on va le travailler. Aussi parce que je ne vois pas bien comment on le travaillerait.* ». De plus, elle s'interroge stratégiquement sur la place de la CRESS AURA comme institution vis-à-vis d'associations très militantes : « *Ça dépend ce qu'on considère être notre mission principale ? En sachant que nos missions sont quand même régies par la loi. Pour moi, ça engage plus qu'une simple réflexion de surface : ça questionne notre modèle économique, sur notre rapprochement de structures plus militantes, est-ce qu'on a envie de les faire venir dans nos adhérents ?* »

Nature & biodiversité : la thématique oubliée

Lorsque la CRESS AURA a produit, en 2021, son état des lieux régional de la transition écologique dans l'ESS, elle a dû classer les structures en plusieurs catégories. Cinq grandes thématiques ont été retenues, et elles ne sont pas sans rappeler les secteurs d'activité bien implantés dans l'ESS et déjà mentionnés précédemment :



Figure 14 : Illustrations des 5 thématiques. *Source* : [Page 5 de l'étude de la CRESS AURA, 2021](#)

La méthodologie de classification est détaillée, évoquant notamment la difficulté de classer certaines structures aux activités transversales : « *Certaines structures, quant à elles, s'avèrent compliquées à classer dans l'une ou l'autre de ces thématiques, car elles ont une activité très transversale (exemple : France Nature Environnement). Celles-ci ont donc été comptabilisées sous une catégorie large « Transition écologique », ou bien « Nature & biodiversité » lorsqu'elles sont vraiment dédiées à la préservation de l'environnement naturel. Toutefois, elles ont pour la très grande majorité une activité centrée sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement à destination de tout type de publics (citoyens, entreprises, collectivités...). Elles seront donc intégrées dans le paragraphe spécifique consacré à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sans être étudiées comme un secteur d'activité à part entière.* » (p.6).

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable n'est donc pas une thématique retenue pour être étudiée. Elle fait l'objet de seulement 4 pages en fin de rapport, contre une dizaine minimum pour les autres secteurs d'activités (voir annexe 7, p. 69). Pourtant, dans le graphique de répartition ci-dessous, nous constatons que les deux activités qui sont regroupées sous l'appellation EEDD, constituent 19 % des structures étudiées (soit environ 130 organisations recensées), dont 12 % pour la seule catégorie « Nature & biodiversité ». C'est le double par rapport à d'autres secteurs d'activités pourtant bien étudiés.

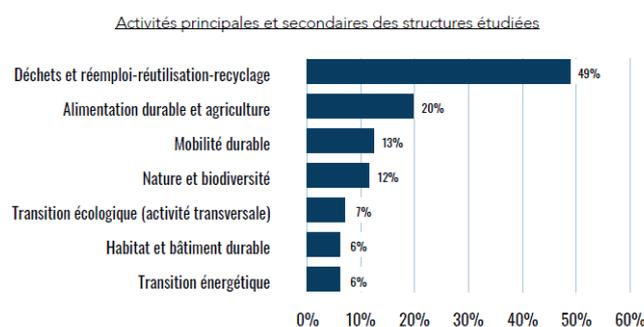


Figure 15 : Graphique de répartition des activités. *Source* : [Page 7 de l'étude de la CRESS AURA, 2021](#)

La méthodologie précise que l'objectif n'est pas de rechercher l'exhaustivité, mais de mettre en lumière le rôle des acteurs dans la transition, et les opportunités de développement. Ainsi, l'étude ne semble pas avoir identifié beaucoup de pistes de développement pour les métiers de la biodiversité, autres que par le prisme de l'éducation à l'environnement.

L'éducation à l'environnement

Cette entrée par l'éducation à l'environnement est revenue dans les échanges avec la codirectrice de la CRESS AURA, pour mentionner les partenariats avec des associations de protection de la nature : *« Nous n'avons pas tant de liens avec des associations sur la biodiversité comme par exemple, la LPO ou le WWF. Les structures que l'on côtoie sont plutôt dédiées à l'éducation à l'environnement. [...] Un certain nombre d'entre elles sont invitées à nos événements pour qu'elles puissent venir présenter leurs actions. »*.

Les exemples cités amalgament des associations de protection de la nature avec d'autres associations qui font de l'éducation à l'environnement généraliste (The Greener Good, Anciela, Récup&Gamelles). Ces dernières sont, pour certaines, adhérentes à la CRESS AURA, ce qui explique qu'elles soient spontanément mentionnées. Les structures citées comme mobilisées lors d'événements de la CRESS et qui œuvrent directement pour la protection de la nature sont Le Conservatoire d'espaces naturels et le Lab'eau&nature du Grand Parc du Miribel-Jonage. Leurs liens avec la CRESS AURA ont pris la forme pour les premiers d'une rencontre informelle sur un événement de la CRESS, et pour les seconds d'une matinée thématique sur la mobilité, organisée en commun. Dans ces deux cas, la relation a été ponctuelle, comme l'explique la codirectrice : *« La plupart des événements que nous organisons ont pour objectif de faire se rencontrer des structures entre elles, de développer le réseau et les partenariats. Nous les rencontrons dans ce cadre bien spécifique, et puis après on n'en entend plus forcément parler, sauf lorsqu'un besoin que l'on peut accompagner a été identifié. »*.

c. Les associations de protection de la nature et l'ESS

Pour changer de perspective, l'étude de terrain s'est intéressée au point de vue des associations de protection de la nature de la région. Une structure, le RÉEA, a été étudiée pour sa démarche d'adhésion à la CRESS AURA. D'autres associations ont été sollicitées pour sonder leurs connaissances de l'ESS et identifier leurs éventuelles relations avec la CRESS.

Exemple d'une structure adhérente à la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes

Parmi les adhérents de la CRESS AURA, le Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (RÉEA) est assez isolé dans son domaine d'activité. Leur coordinatrice est arrivée à son poste en 2022 pour contribuer à la restructuration du réseau et à la remise à plat du projet associatif. Elle connaissait l'ESS par sa précédente expérience à l'union régionale des SCOP et c'est donc elle qui a contacté la CRESS AURA pour bénéficier d'un accompagnement.

Toutefois, la connexion avec la CRESS AURA n'allait pas de soi pour le RÉEA et elle a dû insister auprès de son Conseil d'administration pour adhérer : *« Quand je suis arrivée au RÉEA, j'avais échangé [sur l'idée d'adhérer à la CRESS], et c'était vraiment "mais de toute façon on n'en fait pas partie ! On fait pas partie de cette économie-là !". Et du coup, je pense qu'on est très peu à la CRESS à être adhérents parce qu'ils ne se reconnaissent pas du tout dans l'économie sociale et solidaire. »*.

Aussi, elle explique les motivations développées pour faire adhérer le RÉEA à la CRESS AURA. C'est une façon de marquer son appartenance à l'ESS mais aussi de faire connaître l'éducation à l'environnement aux réseaux de l'ESS : *« Déjà, on fait partie de l'économie sociale et solidaire, donc ça marque ce fait-là, le fait d'appartenir à ce réseau. Et pour faire connaître l'éducation à l'environnement aussi dans le réseau. Et dans les deux sens, de pouvoir échanger avec d'autres structures qui sont dans l'économie sociale et solidaire, qu'elles soient dans le domaine de l'environnement ou autre. ».*

C'est également l'occasion pour ce réseau de proposer des formations qui soient portées administrativement par l'organisme de formation de la CRESS AURA. Ils auraient pu faire porter l'intégralité de leurs formations par un autre organisme, mais ils ont souhaité faire appel à la CRESS pour quelques-unes afin d'appuyer leur engagement dans l'ESS.

Il est intéressant de noter que le RÉEA a récemment fait évoluer ses statuts pour permettre l'inclusion d'organisations qui ne sont pas sous statut associatif. Les modèles économiques dans le domaine de l'éducation à l'environnement évoluent pour aller vers des coopératives et de l'auto-entrepreneuriat en CAE. Ceci explique également la proximité du RÉEA avec la CRESS, alors que certains autres réseaux dont le RÉEA fait partie (GRAINE et FRENE notamment) sont plutôt investis auprès du Mouvement Associatif.

D'ailleurs, le choix du bon statut juridique est un questionnement pour les entrepreneurs, sur lequel le RÉEA attend un investissement de la part de la CRESS : *« Le côté accompagnement. Il y en a beaucoup qui se questionnent sur leur modèle statutaire, quand ils veulent se créer, en se disant : est-ce qu'on se monte en association ? Est-ce qu'on se met auto-entrepreneur ? Ou est-ce qu'on se met dans une coopérative d'activité et d'emploi ? Etc. [...] Quels sont les différents statuts possibles ? Donc ce que propose la CRESS en fait. ».*

Toutefois, la coordinatrice du RÉEA soulève une difficulté, qui va au-delà d'une simple méconnaissance de et par l'ESS. Pour se revendiquer de l'ESS, les structures, notamment associatives, doivent se reconnaître dans les représentations qu'elles se font de l'ESS, ce qui est loin d'être le cas : *« Toutes les structures d'éducation à l'environnement et de protection de la nature n'ont pas l'impression de faire partie de l'économie sociale et solidaire ».* Elle l'explique en disséquant chaque mot : *« On n'est pas des structures du social, dans le médical ou autres. Il y a, à la fois le côté "économique" et à la fois le côté "social", ou d'insertion ou autre. ».*

Camille Dorival (2021) soutient l'idée, portée par plusieurs acteurs et auteurs, qu'il faudrait ajouter un E à l'ESS, pour en faire une « économie sociale, solidaire et écologique ». La proposition a séduit la coordinatrice du RÉEA, qui estime que cela permettrait aux structures de la transition écologique de se reconnaître dedans.

Aussi, la coordinatrice du RÉEA aborde une autre motivation d'adhésion à la CRESS AURA, sous la forme d'un vœu : voir les organisations environnementales se reconnaître dans l'ESS pour qu'elles se fédèrent autour de la CRESS : *« Je pense qu'on est pas mal d'acteurs liés à l'environnement. S'il pouvait y avoir quelque chose qui soit vraiment ciblé environnement ou sensibilisation à l'environnement, nous, de notre côté, ça nous fédérerait plus. Et peut-être que ça permettrait d'avoir d'autres structures, telles que la LPO, qui puissent se dire : "Tiens, oui, je fais partie aussi de ce réseau". Je pense que [la CRESS] pourrait le permettre. ».*

Des associations très loin de se revendiquer de l'ESS

Les trois associations de protection de la nature que nous avons rencontrées peuvent être très loquaces sur leurs activités et leurs engagements. En revanche, le sujet de l'ESS leur semble souvent lointain et obscur. Les principes leur parlent mais se rapprocher des instances de l'ESS leur semble très éloigné de leurs préoccupations.

Le chargé d'études de l'association Des Espèces Parmi'Lyons, récemment sorti des études, avait « *entendu parler pendant les cours* » de l'ESS, sans que cela ne semble faire écho à son quotidien. La jeune association revendique de ne pas théoriser son action et d'être autant que possible sur le terrain : « *Faire partie d'un mouvement, si on avait le temps, on pourrait se poser des questions ensemble. On ne se pose pas la question sur la théorie, on n'a pas envie de s'enterrer. On fait les choses, on est dans l'action. Y'a la problématique du temps qui guide nos choix. On essaye d'éviter la fuite en avant de l'administratif.* »

La coordinatrice de Forêts en Vie, au Réseau des Alternatives Forestières (RAF) connaissait l'ESS par sa précédente expérience professionnelle mais ne faisait pas non plus le lien avec son activité actuelle très chronophage : « *Je connais vaguement. Je ne me suis jamais spécialement penchée sur la question. Depuis que je suis au RAF et à Forêts en vie, honnêtement, je ne pense pas que ce soit un sujet de réflexion. On a beaucoup à faire sur les aspects forestiers ! Et actuellement aussi sur la restructuration du RAF notamment. Du coup non, très franchement, on ne s'est jamais trop penchés sur la question, en tout cas moi et mes collègues, ça c'est sûr.* ». Et ajoutant ceci : « *Autant quand j'étais à Ardelaine en étant une SCOP, c'est quelque chose qui était un peu plus présent. Mais là-bas, on n'est pas vraiment dans la biodiversité, on est quand même plus dans la production.* ».

Au regard du processus d'institutionnalisation, les échanges avec ces deux jeunes associations nous ont laissé penser qu'elles sont dans leur phase d'institutionnalisation interne. Elles se revendiquent comme très militantes, elles s'appuient sur un large réseau de bénévoles et peu de salariés, et elles entretiennent des relations conflictuelles avec les institutions. Elles ne se considèrent pas comme des acteurs économiques et ne voient aucun intérêt à faire partie d'un réseau, à part éventuellement pour rencontrer leurs homologues.

Arthropologia, avec ses 23 salariés, est beaucoup plus investie dans les réseaux locaux, puisque l'association siège au Bureau de la Maison de l'Environnement. Et la codirectrice admet volontiers que sa structure est un acteur économique : « *On est des petites boîtes. Faut être réaliste ! À partir du moment où tu as une structure qui a des salariés, c'est une réalité. Donc oui, on ne fait pas de profit [...] Mais n'empêche faut sortir des salaires tous les mois. Donc il y a un équilibre à trouver.* »

D'ailleurs, la codirectrice d'Arthropologia était un peu plus sensibilisée à ce qu'est l'ESS : « *Oui, j'avais conscience qu'on était du secteur de l'ESS. Dans un grand "pack". Après, non, pas plus... Enfin, c'était un vrai choix aussi de se monter en asso, [...] puisqu'il [le fondateur] aurait pu monter une structure privée. C'était important pour lui la gouvernance, de partir de manière collaborative. Et le côté associatif, quelque part, on vient pallier un manque de l'État sur les aspects de biodiversité.* ».

Alors que les autres associations n'avaient jamais entendu parler de la CRESS AURA, la codirectrice d'Arthropologia connaissait pour avoir déjà suivi une formation à destination des associations : « *J'avais fait une formation là-bas, sur le pilotage économique.* »

Cette prise de hauteur s'explique probablement par l'ancienneté de la codirectrice dans son association, ainsi que par l'histoire de sa structure, qui s'est interrogée sur son fonctionnement interne dans le cadre d'un Dispositif local d'accompagnement : « *On a fait un DLA, il y a 10 ans. On a eu une petite "crise d'ado" à l'asso ! On a été accompagné par RDI et on a fait un gros boulot. [...] On a reconstruit tout le modèle de la gouvernance, l'organisation de la structure, nos objectifs, notre objet, pour recadrer et arrêter de partir dans tous les sens.* »

Arthropologia est certainement celle qui est la plus avancée dans son institutionnalisation. Elle participe au débat public puisqu'elle coordonne le Plan régional d'actions pour les pollinisateurs pour la DREAL. Pourtant, elle revendique toujours féroce son militantisme et a déjà abandonné des partenariats avec des institutionnels à qui elle reprochait leur greenwashing. Cette position ambivalente, qu'elle assume totalement, semble lui permettre de s'affranchir des critiques de "caution du système", formulées à l'encontre des associations comme FNE.

Enfin, ces associations ont partagé leur point de vue sur l'écosystème des associations de protection de la nature. Ces remarques nous éclairent sur les difficultés et les attentes du secteur, sur lesquels la CRESS AURA pourrait éventuellement apporter son expertise et faire de la mise en relation.

Pour Des Espèces Parmi'Lyons, il y a de fortes attentes envers les entreprises, de s'engager en faveur de la biodiversité : « *On attend que les entreprises fassent leur part. Mais on ne va pas leur courir après. On est conscient de leurs impacts sur la biodiversité et elles le sont aussi. La biodiversité, c'est devenu un truc à la mode qui fait vendre, mais on se méfie de la tournure que ça va prendre. Il ne faut pas le faire que pour l'image, mais si c'est bien fait et qu'ils communiquent dessus, c'est cool !* »

Pour la codirectrice d'Arthropologia, le secteur de la biodiversité n'est pas assez dynamique. Pour elle, l'innovation est le prérequis pour maintenir son développement et sécuriser ses sources de financements : « *Il y a peu d'assos naturalistes qui se montent et qui arrivent à vivre. [...] Des assos dans la transition écologique, sur d'autres thématiques, il y en a plein. [...] Mais sur le côté naturaliste, ça ne monte pas vraiment. Certains ont peur, parce qu'ils se disent : "il n'y a pas beaucoup de financements, les budgets baissent et à un moment on va être en concurrence". Moi je pense qu'au contraire ça crée une dynamique, un vrai besoin et qu'on n'apporte pas les mêmes choses. [...] Il faut savoir se réinventer.* »

De plus, elle insiste sur l'invisibilisation de la protection de la biodiversité, comme problématique distincte du changement climatique : « *On parle beaucoup de climat, de décarbonation, de transition écologique. Mais on parle vraiment, vraiment, vraiment pas assez de biodiversité ! Et malheureusement, on ne met pas assez en avant qu'on ne résoudra pas le problème du climat si on ne résout pas le problème de la biodiversité en premier. Tout est lié.* »

Cet échange avec les associations de protection de la nature nous éclaire sur leur place dans le jeu institutionnel et sur les freins qu'elles identifient pour leur propre institutionnalisation dans l'ESS. Si leur militantisme les tient à distance des institutions, et donc de structures comme la CRESS AURA, elles sont tout à fait prêtes à accueillir et à accompagner l'engagement des organisations de l'ESS en faveur de la biodiversité, à condition que cet engagement soit sincère.

2. RÉSULTATS : FREINS ET PERSPECTIVES

En recherchant comment était traité le sujet de la protection de la biodiversité dans la transition écologique dans l'ESS, il nous est apparu que la transition écologique n'avait clairement pas achevé son institutionnalisation. La transition écologique, pourtant largement revendiquée dans l'ESS, semble rencontrer des difficultés pour être pleinement intégrée à la CRESS AURA.

a. Les freins à l'institutionnalisation de la transition écologique à la CRESS AURA

Les entretiens autour des missions de la CRESS AURA en faveur de la transition écologique ont mis en lumière les motivations qui ont poussé les CRESS à se saisir du sujet, et surtout les difficultés rencontrées pour les mener à bien.

La structuration des filières de la transition écologique est travaillée par la CRESS AURA sous l'angle de l'accompagnement à la coopération, dans un objectif de développement économique ou de maintien de l'activité. Comme le disait la codirectrice, n'importe quels autres secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un tel accompagnement. C'est d'ailleurs le cas de la dynamique régionale des territoires zéro chômeur de longue durée qu'anime la CRESS AURA. La transition écologique n'est ici qu'un prétexte pour dérouler cette compétence de la CRESS, dans de nouvelles filières qui se développent rapidement et qui ont besoin de structuration.

Quant au changement de pratiques internes dans les structures de l'ESS, les actions mises en place peinent à mobiliser. La CRESS AURA semble avoir du mal à se positionner sur ce sujet, pour lequel elle justifie difficilement sa plus-value par rapport à d'autres fédérations. La volonté d'ESS France d'une transformation interne vertueuse des organisations de l'ESS répond pourtant à des attentes sociétales fortes. En effet, ces projets sont une réponse au risque de dissonance cognitive dans les structures de l'ESS pressenti par Camille Dorival (2021). Toutefois, outiller les structures, par des accompagnements ou de la formation, ne semble pas suffisant pour qu'elles s'en emparent. Ici, le frein au développement de la transition écologique n'est pas tant du côté de la CRESS que du côté des organisations de l'ESS. Les CRESS se sont organisées pour fournir un accès à l'information, mais les structures de l'ESS ne peuvent ou ne veulent pas y consacrer de moyens humains et financiers.

Enfin, il semble également y avoir un décalage entre les discours stratégiques et la réalité du terrain. Que ce soit dans les déclarations d'ESS France ou dans l'entretien mené avec le Vice-président de la CRESS AURA, la volonté est forte de pratiquer une véritable bifurcation, dans la société autant que dans les organisations de l'ESS. Pourtant, celle-ci semble loin de se concrétiser. Le Vice-président l'explique ainsi : « *Pour autant, la transition écologique reste malgré tout en marge. Ce n'est pas encore un sujet central autour duquel s'ordonne l'action de la CRESS / de l'ESS en général. C'est d'autant plus frustrant que cela représente une mine d'activités nouvelles et d'innovation sociale.* ». Ainsi, comme beaucoup d'autres organisations de l'ESS, la CRESS AURA n'a pas effectué sa transition écologique interne. Les volontés stratégiques se heurtent à la réalité quotidienne des salariés débordés et des financements limités.

b. L'institutionnalisation compliquée de la protection de la biodiversité dans la transition écologique dans l'ESS en AURA

Nous avons constaté que l'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS était loin d'être aboutie, pour les raisons mentionnées précédemment. À celles-ci, nous souhaitons ajouter les nombreux freins à l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans la transition écologique dans l'ESS, qui tendent à invisibiliser le sujet de la biodiversité.

Les associations de protection de la nature ne connaissent pas l'ESS et ne s'en revendiquent donc pas, comme c'est le cas de beaucoup d'autres associations d'ailleurs. Ce qui semble plus problématique, c'est qu'elles ne se reconnaissent pas dans l'ESS, même lorsqu'elles sont informées qu'elles sont statutairement représentées dans l'ESS et qu'elles en partagent les valeurs. Et ceci s'explique principalement par le mot « économie ». Les associations écologistes refusent d'être vues comme des acteurs économiques. Et en retour, la CRESS ne les considère pas comme des acteurs économiques mais comme des organisations militantes, trop éloignées de leur mission de développement économique. En s'ignorant mutuellement, il ne peut pas y avoir de construction collective, qui pourrait influencer les deux parties. Les représentations qu'ils ont les uns des autres ne semblent pas vraiment compatibles.

Toutefois, des adhérents comme le RÉEA peuvent être des alliés puissants pour inverser la tendance. En capitalisant sur ces énergies, il serait possible de créer de l'interconnaissance, d'ouvrir le champ des relations et de potentiellement faire changer les représentations des uns envers les autres. D'autant que le RÉEA a identifié un glissement vers de nouveaux modèles économiques, qui peut largement contribuer à bousculer certaines idées reçues.

Ces nouvelles organisations, qui s'interrogent sur le bon statut juridique pour se lancer, ont besoin de l'accompagnement de la CRESS, ce qui fait écho aux observations de la chargée de mission de la CRESS AURA, dans ses rencontres avec des initiatives sur le terrain. Mais cela ne semble pas générer de porosité, les accompagnements restant très ponctuels.

Les difficultés financières structurelles, qui impactent toutes les CRESS⁴⁹, contraignent fortement la CRESS AURA dans sa capacité à sortir du champ de ses missions légales pour innover et créer de nouveaux partenariats. Elle s'attache donc à remplir notamment sa mission d'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises – qui est un élément central de ses actions quotidiennes – sans que cela ne mène forcément à la création de nouvelles relations pérennes. Les rencontres sont souvent fugaces, or bâtir une relation partenariale prend du temps.

Le manque de temps est d'ailleurs, un frein qui est systématiquement revenu, de la part de presque tous les acteurs interrogés. En réalité, il s'agit surtout d'un manque de moyens humains. Chaque salarié ou bénévole a une enveloppe de temps allouée à son activité, et celle-ci est souvent déjà sur-sollicitée par les activités quotidiennes. Faire du réseautage, nouer de nouveaux partenariats, s'intégrer et s'impliquer dans un nouveau réseau, participer à des groupes de travail sont autant d'activités chronophages. Les associations militantes sont particulièrement réticentes à l'idée de consacrer leur précieux temps à faire du réseautage. Et, côté CRESS, même si cela constitue une grande partie de son activité, les salariés sont déjà très sollicités sans avoir besoin d'aller volontairement prospecter de nouveaux secteurs qui leurs sont éloignés.

⁴⁹ [Point soulevé dans l'avis du Conseil supérieur de l'ESS, lors du bilan des 10 ans de la loi de 2014, avril 2023](#)

En effet, la CRESS AURA sait identifier et se saisir des dynamiques qui ont besoin de son appui, mais elle indique qu'elle n'ira pas investir des secteurs d'activités, qui ne seraient pas venus la solliciter. Pourtant, elle s'est engagée dans l'accompagnement au changement de pratiques des structures de l'ESS, avec toutes les difficultés que l'on a observé. Elle s'est pourtant bien autosaisie du sujet, en estimant que cela répondait à un besoin et que c'était une mission que la CRESS AURA pouvait remplir. Aussi, même si elle a l'impression de ne faire que répondre aux sollicitations du terrain, elle sait aussi choisir ses combats et les mener avec conviction.

Mais le sujet de la protection de la biodiversité est un sujet complexe, très technique, qui semble trop éloigné des activités de la CRESS pour que celle-ci s'en autosaisisse. Le coût d'entrée pour se former à ces problématiques est évoqué comme un frein à l'appropriation du sujet. Pourtant, la CRESS AURA s'est très récemment engagée sur la question très technique des économies d'énergie, en identifiant le sujet comme prioritaire et en allant solliciter des experts, qui n'étaient pas dans son cercle habituel de partenaires. Cet exemple prouve qu'elle est en capacité de dépasser plusieurs des freins déjà identifiés : s'autosaisir d'un sujet, identifier des experts sur lesquels s'appuyer pour pallier son manque de technicité et enfin prendre le temps de créer de nouveaux partenariats avec des structures hors de son réseau.

Cette expérience ne nous semble toutefois pas vraiment répliquable sur le sujet de la protection de la biodiversité, en raison d'un autre frein : s'intéresser à la protection de la biodiversité est vu comme n'ayant aucun impact économique positif à court terme. Contrairement à la question de l'énergie, où il est possible de faire concrètement des économies sur sa facture énergétique, ce n'est pas pareil dans le fait de construire une mare, de planter des arbres ou d'évaluer l'impact de ses fournisseurs sur la biodiversité. Cela met au jour un autre frein, qui est en réalité une déclinaison du frein par manque de temps : les difficultés financières. Que ce soit la CRESS AURA, ses partenaires, ou bien les associations de protection de la biodiversité, elles sont majoritairement contraintes par un équilibre budgétaire précaire et se battent au quotidien pour leur survie⁵⁰.

Les publications à destination du privé lucratif nous renseignent sur les arguments orientés *business*, qui pourraient intéresser les entreprises de l'ESS. Toutefois, les arguments déroulés pour de grandes entreprises ne trouveront probablement que peu d'écho dans des petites structures associatives, ou dans des organisations du tertiaire, qui n'y verront aucun intérêt financier à court terme. Et comme il n'y a aucune réglementation contraignante pour les petites organisations, rien ne les oblige à se saisir du sujet.

Enfin, il nous semble qu'il existe un dernier frein, d'ordre stratégique, voire presque philosophique, à l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans la transition écologique dans l'ESS. Et c'est le Vice-président de la CRESS AURA qui le verbalise : « *Nous restons intellectuellement accrochés au modèle économique dominant. Notre transformation est complexe, car elle bouscule l'ordre de notre plaidoyer, dans lequel nous avons des repères historiques. Nous ne voulons pas voir que les premières victimes du changement climatique sont les plus précaires dans le monde, comme dans nos rues.* ». Et il semble que nous abordons ici le point le plus sensible de toute cette démonstration, le nœud de tous les autres freins : à l'heure de l'Anthropocène, la transition écologique appelle à une révolution interne pour intégrer la finitude du monde. Et la CRESS AURA, tout comme l'ESS dans son ensemble, n'ont pas encore réalisé cette révolution.

⁵⁰ [Rapport alarmant du Conseil économique, social et environnemental, sur le financement des associations, mai 2024](#)

Tous ces freins à l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité à la CRESS AURA nous amènent à re-questionner la pertinence de l'échelon de la CRESS pour porter ce sujet-là. La question a été posée au cours des entretiens, pour savoir si la CRESS AURA avait vocation à se saisir d'un sujet engagé comme la protection de la biodiversité, si cela rentrait dans ses attributions ou s'il ne faudrait pas plutôt le laisser aux associations militantes. La proximité de la CRESS AURA avec les pouvoirs publics a amené certains salariés à se questionner sur la dimension militante de leur association. Effectivement, pour la CRESS AURA, le militantisme existe au niveau politique avec des orientations et des attentes très engagées, tandis qu'au niveau opérationnel, le militantisme n'est que le reflet des initiatives des partenaires mais rarement porté en direct par la CRESS.

La CRESS AURA ne remet jamais en cause sa légitimité à s'impliquer dans la transition écologique qu'elle ne revendique pas comme un engagement militant. Mais le sujet de la protection de la biodiversité comme action de l'ESS à mettre en valeur, semble être une marche plus difficile à franchir. Il y a toutefois quelques éléments qui semblent aller dans le sens d'une levée de certains freins identifiés.

c. Les perspectives de levée des freins

Nous avons pu identifier que la protection de la biodiversité n'est certes pas portée spécifiquement par la CRESS AURA, mais elle est toutefois pratiquée par les acteurs que la CRESS rencontre.

On constate que le sujet de la biodiversité s'institutionnalise dans l'ESS via certaines grandes organisations, comme les mutuelles par exemple. Elles ont certes l'aisance (et l'obligation) de s'engager sur le sujet mais elles y trouvent également leur intérêt puisqu'elles répondent à des logiques de gestion du risque. Les bailleurs sociaux approchent le sujet de la biodiversité en remplissant les attentes de leurs bénéficiaires en matière de cadre de vie. Au sein du collectif Mur Porteur – donc de la CRESS AURA – ils contribuent à parler de l'importance de l'accès à la nature pour le bien-être de leurs usagers.

De plus, les porteurs de projets sur la biodiversité, qui entreprennent sur des modèles autres qu'associatif, vont probablement amener la CRESS AURA à faire évoluer les représentations qu'elle se fait du mouvement naturaliste.

Même si elle a la capacité de s'autosaisir, la CRESS AURA choisit généralement ses projets en fonction des sollicitations de ses membres et des besoins qu'elle identifie sur le terrain. Notre étude a fait émerger des attentes du côté des organisations de l'éducation à l'environnement, pour mieux se reconnaître au sein de l'ESS. Les compétences de la CRESS AURA en matière de coopération pourraient être sollicitées pour tenter de rassembler, sous la bannière de l'ESS, les nombreuses organisations qui œuvrent pour la protection de la biodiversité. Des rapprochements existent déjà entre ESS France et France Nature Environnement, dans le cadre du CRDLA, mais n'existent à priori pas au niveau régional en Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous avons identifié l'importance de savoir s'entourer des bons partenaires, experts dans leur domaine, pour pouvoir s'approprier un sujet complexe. Ici, la CRESS AURA peut déjà s'appuyer sur ses quelques adhérents engagés, notamment le RÉEA, qui est volontaire pour intensifier sa visibilité dans l'ESS. Elle peut également recontacter les structures avec qui elle a collaboré ponctuellement par le passé. De plus, la rencontre récente avec la DREAL, dans le cadre de l'élaboration de la feuille

de route ESS 2024, est une excellente porte d'entrée institutionnelle vers toutes les associations agréées de protection de la nature, puisque c'est précisément la DREAL qui délivre cet agrément.

Enfin, parmi les institutionnels qui ouvriraient le champ des partenariats pour la CRESS AURA, il y a également l'Office français de la biodiversité. Cet établissement public porte les programmes « engagés pour la nature », pour les entreprises et pour les « partenaires » (associations notamment). La CRESS AURA pourrait aller s'informer auprès de cette structure, pour éventuellement se faire le relais du programme, auprès de ses membres intéressés, comme le collectif des bailleurs sociaux par exemple.



En guise de conclusion à son questionnaire, le Vice-président de la CRESS AURA s'interroge sur la possibilité de porter un « Atlas de la biodiversité ESS ». Faisant référence aux démarches communales d'inventaires naturalistes, il ouvre la réflexion sur la possibilité de cartographier le patrimoine naturel géré par les organisations de l'ESS. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un atlas de la biodiversité est un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité. Pour les collectivités locales, il est souvent une étape préalable à la candidature au programme « Territoire engagé pour la nature ». Il pourrait remplir le même rôle pour les entreprises de l'ESS et les associations (partenaires), qui souhaiteraient être reconnues « engagées pour la nature ».

Ainsi, il existe de nombreux freins à l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans la transition écologique dans l'ESS. Le sujet de la transition écologique n'est pris en main par la CRESS AURA que depuis six ans, et elle se l'approprie progressivement. Des perspectives existent toutefois pour faire évoluer la prise en compte de la biodiversité, que ce soit en mettant en lumière le volet biodiversité d'actions déjà réalisées, en s'appuyant sur des réseaux proches de la CRESS AURA ou en ouvrant le champ des partenariats.

La CRESS AURA devra probablement s'interroger sur son militantisme pour clarifier, auprès de son équipe salariée, la position qu'ils peuvent se permettre d'adopter vis-à-vis de leurs partenaires institutionnels et de leurs partenaires militants. Ce temps de clarification pourra mener à une réflexion profonde sur la place de la CRESS et sur son souhait, ou non, de s'autosaisir de sujets qu'elle considère comme militant. L'écosystème national de l'économie social et solidaire est, lui, très engagé. Il semble essentiel que les CRESS se reconnaissent également dans cette vision portée par ESS France, d'une économie militante et combative.

Article 7 de la Déclaration d'engagement de l'ESS

*« Nous portons au sein d'organisations et coalitions internationales une vision du monde promouvant la paix, les droits sociaux, humains et culturels, le juste échange et l'action pour le climat et la **biodiversité**. »*

ESS France (décembre 2021)

Au-delà de la CRESS AURA, nous allons conclure, dans le dernier chapitre, sur l'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans toute l'ESS, au regard des observations réalisées tout au long de ce travail.

CONCLUSIONS

Ces différentes recherches nous ont amené à identifier que l'institutionnalisation de la transition écologique dans l'économie sociale et solidaire n'était probablement pas aboutie. Les discours politiques des institutions de l'ESS font la part belle aux initiatives dans la transition écologique, faisant de ce sujet un axe majeur de communication et de plaidoyer. Et nous avons effectivement identifié de nombreux points de convergences entre les principes de l'ESS et les besoins qu'engendre la transition écologique.

Dans les faits, il faut distinguer les structures de l'ESS qui œuvrent dans la transition écologique, et les très nombreuses organisations de l'ESS (dans le sanitaire et social, la jeunesse, le sport, l'insertion professionnelle, etc.) dont la transition écologique n'est pas le cœur de métier. Il semble compliqué, pour ces dernières, de se mobiliser pour se réinventer face aux enjeux de la crise climatique. Ce premier constat appuie la nécessité de poursuivre le travail institutionnel, de la part des CRESS, d'ESS France et tous ses partenaires volontaires, pour faire irriguer les principes de la transition écologique dans chacune des fibres de l'ESS. Dans le sillon tracé par le guide des bonnes pratiques, l'ESS doit se mettre en mouvement sur les questions environnementales.

Toutefois, cette activation du travail institutionnel se doit de prendre en compte chaque aspect de la transition écologique, ce qui n'est aujourd'hui pas complètement le cas. En effet, comme nous l'avons relevé, le sujet de la biodiversité est aujourd'hui invisibilisé dans l'ESS. L'institutionnalisation du mouvement naturaliste a mené à la construction du champ politique de la protection de l'environnement, mais cela l'a, semble-t-il, également cantonné dans un silo administratif duquel il semble difficile de le faire sortir.

La protection de la biodiversité n'est pourtant pas totalement absente des actions de la CRESS AURA et de l'ESS, mais elle n'est généralement pas identifiée comme telle. L'amélioration du cadre de vie par les bailleurs sociaux, la promotion des initiatives dans l'alimentation durable, sont autant d'exemples qui, directement ou indirectement, participent à redonner une place à la nature. Même les actions de soutien au réemploi des matériaux permettent d'éviter de prélever de nouvelles matières premières à la nature, ce qui, en cascade, est bénéfique à la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Mais, les impacts sur la biodiversité de ces actions ne sont pas clairement communiqués, sauf dans le cas des mutuelles qui revendiquent spécifiquement leur action sur la biodiversité. Le lien avec la biodiversité est d'ailleurs probablement assez peu conscientisé par les représentants de l'ESS. Dans les combats féministes, il existe un adage qui dit que « *ce qui n'est pas nommé, n'existe pas*⁵¹ ». Et nous avons vu que c'était précisément la définition du plaidoyer, que de porter à la vue de tous, les causes qui ont besoin d'être représentées pour exister dans l'espace médiatique. (Foucaut, 2023). Il nous semble désormais urgent de sortir la biodiversité de l'invisibilité dans laquelle elle est enfermée depuis trop longtemps, en s'en saisissant comme d'une problématique à part entière.

⁵¹ [Article du Parisien « Ce qui n'est pas nommé n'existe pas : comment nos habitudes à l'oral invisibilisent les femmes », novembre 2022](#)

Et l'économie sociale et solidaire pourrait jouer ce rôle de visibilité. En effet, la CRESS AURA et l'ESS dans son ensemble pourraient identifier et mettre en lumière les nombreuses initiatives qui sont favorables à la biodiversité. Il serait intéressant de pouvoir ouvrir ce champ de réflexion dans l'ESS, pour remettre certaines activités et certains choix en perspective. Car si certaines activités de la transition écologique protègent les écosystèmes sans le communiquer, d'autres en revanche, sous prétexte de décarbonation par exemple, peuvent avoir des effets dévastateurs sur la biodiversité.

Pour réaliser ce travail d'institutionnalisation de la protection de la biodiversité dans la transition écologique, encore faut-il être informé des enjeux et donc s'entourer des bons partenaires. Le sujet de la biodiversité est complexe, et il ne faut pas le réduire à des raisonnements simplistes, au risque de faire des erreurs de jugement. Comme nous l'avons vu, l'institutionnalisation des associations de protection de la nature les a conduit à acquérir une expertise en matière de formation et de préconisations naturalistes, qu'elles déroulent principalement auprès des collectivités locales. Cette expertise pourrait être mise à disposition des CRESS, comme cela a déjà été sommairement le cas dans le cadre du Forum de l'ESS à Niort, en janvier 2024.

Nos entretiens de terrain ont toutefois mis au jour que bon nombre d'associations naturalistes ne connaissent pas l'ESS et ne se reconnaissent pas dans ce large mouvement dont elles ignorent presque tout. L'absence de conscientisation d'appartenance à l'ESS est un élément assez courant dans les associations. Les CRESS, avec leurs seuls moyens, ne résoudront pas le problème chronique de méconnaissance de l'ESS, y compris de ceux qui la composent. Toutefois, en cherchant à tisser des liens et en étant proactifs sur le sujet, les représentants de l'ESS pourront probablement initier une démarche de rapprochement.

La question de la légitimité des CRESS et notamment ici de la CRESS AURA, à se saisir d'un sujet « militant » comme la protection de la biodiversité reste toutefois en suspens. Il est possible d'y répondre sur deux angles : la biodiversité peut ne pas être abordée comme un sujet militant, et d'un autre côté, la CRESS AURA pourrait assumer son militantisme.

L'étude du travail institutionnel du mouvement écologiste nous a appris que les associations naturalistes ont pratiqué un tournant dans leur histoire, en abandonnant leur image militante et en se professionnalisant pour gagner en légitimité. Et même si de nouveaux mouvements contestataires ont émergé, les associations institutionnalisées sont toujours très bien implantées, notamment auprès des services de l'État comme la DREAL. Elles savent dépolitiser le sujet de la biodiversité et l'aborder d'un point de vue très technique en intégrant les logiques économiques. Elles seraient des interlocutrices privilégiées pour que la CRESS AURA s'empare du sujet.

Concernant le militantisme de la CRESS AURA, comme nous l'avons relevé, il s'agit d'un point discordant entre les discours politiques et le niveau opérationnel. Nous voyons une forme d'autocensure de la part de certains salariés, dont la proximité de la CRESS avec les institutions (et ses difficultés financières) leur fait probablement penser qu'ils doivent s'en tenir à une vision non conflictuelle de l'ESS. Ceci n'est pas sans rappeler les critiques relevées précédemment à l'encontre des associations naturalistes institutionnalisées, dont l'autocensure les auraient conduites à devenir des cautions du système. Si la loi de 2014 a donné pour mission aux CRESS de promouvoir l'économie sociale et solidaire dans toute sa pluralité, les CRESS restent sous statut associatif et gardent leur autonomie sur leurs projets associatifs.

Aussi, la CRESS AURA pourrait-elle décider de s'emparer pleinement de la troisième priorité énoncée par son Vice-président, à savoir « *placer la transition écologique au cœur des choix et de la stratégie de la CRESS AURA* ». Cette ambition pourrait marquer le parachèvement de l'institutionnalisation de la transition écologique à la CRESS AURA, en tentant de ne plus invisibiliser la protection de la biodiversité.

Et en réalité, cette condition est très loin d'être anodine. Bien sûr, il serait possible assez aisément de mettre en valeur quelques initiatives pour leur impact positif sur la biodiversité. Mais pour intégrer pleinement les enjeux de la biodiversité, il faut aussi entendre la critique radicale des associations de protection de la nature envers le productivisme et le système capitaliste comme modèle prédateur et destructeur de l'humain, des non-humains et de la nature en général.

A l'heure de l'Anthropocène, l'ESS doit intégrer la finitude du monde dans ses pratiques et ses questionnements et se mettre au service d'un projet sociétal qui la dépasse (Draperi, 2022). L'institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS ne doit pas seulement signifier que la transition écologique existe au travers des modèles économiques de l'ESS dont celle-ci fait la promotion. L'aboutissement de ce processus complexe, collectif et conflictuel devrait également signifier que l'économie sociale et solidaire s'est réinventée au travers de la transition écologique. Cette démarche de travail institutionnel considère que les acteurs, ici ESS France et les CRESS, jouent un rôle actif dans la transformation de leur propre environnement.

Ce projet « *d'ESS écologique* » n'a rien de nouveau et est déjà porté par plusieurs auteurs, au travers notamment du concept philosophique de *l'écologie sociale*. Théorisé dans les années 1960 par Murray Bookchin, ce courant de pensée défend l'idée que l'écologie est étroitement liée à la question sociale (Duverger, 2021). Son fondateur soutient que les crises écologique et sociale sont interdépendantes. Elles découlent des mêmes mécanismes de domination dans les relations dysfonctionnelles humains/nature et humains/humains (Gerber, 2013). Il exhorte à sceller la fin du capitalisme, pour construire une Société coopérative, décentralisée et en démocratie directe.

« Aujourd'hui il semble évident que l'ESS se doit d'intégrer les questions écologiques et sociales dans toutes leurs complexités. »

Jean-François Draperi (Éditorial de la RECMA, 2022)

L'écologie sociale est ainsi résolument en phase avec une ESS qui aurait pleinement intégré les problématiques environnementales. Et puisque les contours de l'ESS sont toujours en mouvement, certains théoriciens proposent d'ajouter un E au sigle ESS, pour en faire une « économie sociale, solidaire et *écologique* » (Dorival, 2021). Pour marquer une pleine institutionnalisation de la transition écologique dans l'ESS et signifier que l'ESS a fait sa révolution interne, nous préférons l'intituler l'EES : « *l'économie écologique, sociale et solidaire* ».

BIBLIOGRAPHIE

- L'ensemble des cours du Master 2 FC « Économie Sociale et Solidaire » pour l'acculturation et l'histoire du mouvement. *Suivis entre septembre 2022 et décembre 2023*
- Artis, Amélie, et Anaïs Bovet. « *Proximité, distance et coopération. Le cas des acteurs de l'ESS dans le champ alimentaire dans une métropole* », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. n°1, 2022, pp. 15-42. [Lien vers la publication.](#)
- Aspe, Chantal et Marie Jacqué. « *La construction socio-politique de la question environnementale en France* », SES ENS, 2021. [Lien vers la publication.](#)
- Ben Slimane, Karim, et Bernard Leca. « *Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives* », Management & Avenir, vol. 37, no. 7, 2010, pp. 53-69. [Lien vers la publication.](#)
- Berny, Nathalie. « *Défendre la cause de l'environnement, Une approche organisationnelle* », Presses universitaires de Rennes, 2019. [Lien vers l'ouvrage.](#)
- Charvolin, Florian. Introduction de « *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation* », sous la direction de Charvolin Florian. La Découverte, 2003, pp. 9-14. [Lien vers la publication.](#)
- Crétiéneau, Anne-Marie. « *Économie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction* », Marché et organisations, vol. 11, no. 1, 2010, pp. 31-71. [Lien vers la publication.](#)
- Draperi, Jean-François. « *L'ESS, alternative au capitalisme ou affirmation de l'associatisme ?* », RECMA, vol. 364, no. 2, 2022, pp. 110-122. [Lien vers la publication.](#)
- Draperi, Jean-François. « *Pour une économie sociale, solidaire... et écologique* », RECMA, vol. 363, no. 1, 2022, pp. 4-6. [Lien vers la publication](#)
- Duverger, Timothée. « *L'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire : État et société civile organisée en France de 1981 à 2017* », Informations sociales, vol. 199, no. 1, 2019, pp. 28-35. [Lien vers la publication.](#)
- Duverger, Timothée, Xabier ITÇAINA et Robert LAFORE. « *Les trois visages de l'Économie Sociale et Solidaire. Institutionnalisations - Trajectoires - Territoires* », Édition Au Bord de l'Eau, 2020, 165 pages. [Lien vers le site de l'éditeur.](#)
- Duverger, Timothée. « *Utopies locales. Les solutions écologiques et solidaires de demain* », Les Petits Matins, 2021, 141 pages. [Lien vers le site de l'éditeur.](#)
- Dorival, Camille. « *La transition écologique : ici et maintenant !* », Les Petits Matins, 2021, 125 pages. [Lien vers le site de l'éditeur.](#)
- « *Écologie sociale et transition. Entretien avec Vincent Gerber* », Mouvements, vol. 75, no. 3, 2013, pp. 77-85. [Lien vers la publication.](#)
- Eme, Bernard et Jean-Louis Laville. « *L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale.* », Écologie & politique, vol. 28, n°1, 2004, pp. 13-25. [Lien vers la publication.](#)
- ESS France. « *La Déclaration d'engagement de l'ESS, Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir* », Congrès de l'ESS, décembre 2021. [Lien vers la publication.](#)
- ESS France. « *Focus d'ESS France. La Transition écologique, virage de l'ESS, virage vers l'ESS* », avril 2022, 32 pages. [Lien vers la publication.](#)
- ESS France et France Nature Environnement. « *Transformation écologique des organisations de l'ESS : où en est-on dans le DLA ? Retours d'expériences sur l'intégration de la transformation écologique dans le DLA par les DLAD et DLAR* », octobre 2023, 74 pages. [Lien vers la publication.](#)

- Flahault, Érika, et Paulette Robic. « *Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement* », Dussuet, Annie, et Jean-Marc Lauzanas « *L'économie sociale entre informel et formel : Paradoxes et innovations.* », Presses universitaires de Rennes, 2007, pp. 183-198. [Lien vers la publication.](#)
- Flipo, Fabrice. « *Le développement durable et ses critiques : vers une transition sociale et écologique ?* 4^{ème} édition entièrement repensée et réactualisée. ». Bréal - Studyrama, Thèmes & Débats, Eric Keslassy, 2022, pp.167. [Lien vers la publication.](#)
- Foucraut, Elsa. « *Guide du plaidoyer. Bâtir sa stratégie d'influence pour faire évoluer la loi* », Dunod, 2023. [Lien vers l'ouvrage.](#)
- Fraizy, Jean-Joël. « *La structuration politique de l'ESS à l'épreuve du territoire. Analyse d'une organisation départementale de représentation de l'ESS* », RECMA, vol. 339, no. 1, 2016, pp. 71-84. [Lien vers la publication.](#)
- Grégoire, Vincent : « *Entretien avec Catherine LARRÈRE : "Le pire n'est pas certain"* », Sens-Dessous, vol. 32, no. 2, 2023, pp. 71-81. [Lien vers la publication.](#)
- Krauz Adrien. « *Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine* », Métropolitiques, 1^{er} décembre 2014. [Lien vers la publication.](#)
- Labo de l'ESS. « *Réussir une transition écologique juste* », mars 2023, 112 pages. [Lien vers la publication.](#)
- Laille, Jean-Louis, *Conférence Ifore « Économie sociale et solidaire et développement durable : même combat ! » du 21 mars 2008 au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables*, Revue du MAUSS permanente, 10 avril 2008. [Lien vers l'extrait de la conférence.](#)
- Laille, Jean-Louis, « *Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss* », Revue Interventions économiques, n°38, 2008. [Lien vers la publication.](#)
- Lanciano, Emilie, « *Les carnets de la Chaire ESS. Explorer les pratiques autogestionnaires contemporaines : le prisme de la gestion des rémunérations* », février 2024, 24 pages. [Lien vers la publication.](#)
- Ollitrault, Sylvie. « *Les écologistes français, des experts en action* », Revue française de science politique, vol. 51, no. 1-2, 2001, pp. 105-130. [Lien vers la publication.](#)
- Ollitrault, Sylvie, et Bruno Villalba. « *67. Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises* », Michel Pigenet éd., « *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours.* » La Découverte, 2014, pp. 716-723. [Lien vers la publication.](#)
- Oudot, Julie et Étienne de L'Estoile. « *La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère.* » dans « *Regards croisés sur l'économie* » vol. 26 n°1, 2020, pp. 14-19. [Lien vers la publication.](#)
- Pessis, Céline, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil. « *Une autre histoire des "Trente Glorieuses". Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre.* » Paris, La Découverte, 2013, 309 pages. [Lien vers l'éditeur.](#)
- Semal, Luc. « *Associations, mobilisations et biodiversité : entre institutionnalisation et nouvelles formes de contestations* », Fondation UVED, 2017. [Lien vers la publication.](#)
- Servet, Jean-Michel. « *Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire* », Revue Tiers Monde, vol. 190, no. 2, 2007, pp. 255-273. [Lien vers la publication.](#)
- Vonlanthen, Marc. « *La biodiversité : l'autre crise écologique* », Presses polytechniques et universitaires romandes, 2023. [Lien vers le site de l'éditeur.](#)

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des interviews

Structure	Intitulé du poste	Lieu et durée
CRESS AURA	Responsable communication	23 mai 2024, pendant 45 minutes à la CRESS AURA
Réseau d'éducation à l'environnement Auvergne (RÉEA)	Coordinatrice	28 mai 2024, pendant 30 minutes en visio
Des Espèces Parmi'Lyons	Chargé d'études naturalistes	28 mai 2024, pendant 45 minutes par téléphone
Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Chef de pôle Stratégie et Développement Durable, en charge des coopérations ESS-DREAL	29 mai 2024, pendant 1h en visio
CRESS AURA	Vice-Président délégué à la transition écologique et Directeur de Innovales	Après une annulation de RDV de sa part le 17 mai 2024, envoi du questionnaire pour complétion en autonomie faute de disponibilités. Réceptionné complété le 22 mai 2024.
CRESS AURA	Chargée de mission territoire sur l'Arc Alpin et référente Transition écologique	26 mars 2024, pendant 1h30 à la CRESS AURA
CRESS AURA	Co-directrice et référente Transition écologique	25 mars 2024, pendant 1h à la CRESS AURA
Réseau pour des Alternatives Forestières (RAF) et son fonds de dotation Forêts en vie	Coordinatrice	23 mai 2024, pendant 45 minutes en visio
Arthropologia	Directrice	4 juin 2024, pendant 45 minutes en visio

Ont également été contactés, sans qu'il soit possible d'organiser une rencontre :

- LPO Auvergne-Rhône-Alpes : *Directeur général, n'était pas disponible avant l'été 2024*
- FNE Rhône : *pas de réponse*
- France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes : *pas de réponse*
- GRAINE AURA : *pas de réponse*

Annexe 2 : E-mail de prise de contact



Lucie Ranchin

ven. 19/04, 14:18

rhone@fne-aura.org

↳ Répondre à tous | v

Bonjour,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de mes recherches pour mon Mémoire. Je suis étudiante en reprise d'études en Master 2 Économie Sociale et Solidaire à l'Université Lyon 2 et je suis également salariée de la Chambre régionale de l'ESS (CRESS AURA).

Dans le cadre de la rédaction de mon Mémoire, j'étudie le sujet de la transition écologique dans l'ESS, et plus précisément la question de la protection de la biodiversité. Ayant moi-même travaillé pour le réseau FNE (Nature 18 à Bourges), c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Aussi, j'aimerais beaucoup échanger avec une personne de chez vous, concernant les liens (ou l'absence de lien) entre FNE Rhône et l'ESS. J'avais identifié Mme Frédérique Resche-Rigon, dont j'ai vu apparaître le nom dans des documents de la CRESS AURA, mais je suis ouverte à rencontrer toute personne intéressée pour me rencontrer.

Accepteriez-vous de m'accorder un peu de temps pour une interview en visio, dans les prochaines semaines ?

Je vous remercie d'avance pour votre retour.

Bien cordialement,

Lucie RANCHIN

lucie.ranchin@univ-lyon2.fr

06 84 74 21 62

Annexe 3 : Exemples de grilles d'entretien

1- Grille d'entretien pour les salariées de la CRESS AURA (hors communication)

Texte d'introduction :

Dans le cadre de mon mémoire de Master 2 en Economie Sociale et Solidaire, je souhaite étudier comment les représentants de l'ESS en AURA s'approprient la transition écologique (TEE). Et plus spécifiquement la question de la protection de la biodiversité, qu'elle soit abordée directement ou par une externalité positive d'autres actions.

THÈMES	N°	QUESTIONS
Parcours	1	Pour commencer, est-ce que tu pourrais revenir sur ton parcours scolaire et professionnel avant d'occuper ce poste ?
	2	Pourquoi as-tu choisi d'être référente transition écologique ? Est-ce que tu es engagée sur ce sujet en dehors de ton travail ?
Poste de référent	3	Sais-tu depuis quand la CRESS AURA a des effectifs référents sur la TEE et pourquoi ce choix ? Est-ce que toutes les CRESS ont des référents TEE ?
	4	La TEE représente environ quel pourcentage de ton temps de travail? (estimation globale sur l'année)
La TEE à la CRESS	5	Quelle est la vision de la TEE portée par la CRESS ?
	6	Peux-tu me présenter les différentes actions de la CRESS en matière de TEE ? Et quel est le message véhiculé par la CRESS pour chacune d'entre elles ?
	7	Quelles coopérations la CRESS met en œuvre pour prendre en compte tous les aspects de la transition écologique ? Quels partenaires portent ces questions-là (associations, coopératives...?) ? Comment sont-ils sélectionnés ?
	8	Y'a t'il des associations de protection de la biodiversité parmi ces partenaires ? Quelle place et quel rôle occupent-elles au sein de la CRESS et dans ses actions TEE ?
	9	Est-ce que la CRESS s'intéresse à la protection de la biodiversité ? Et est-ce que la biodiversité est un sujet dans ton poste ?
Si aucun lien identifié avec la biodiversité	10	A votre avis, pourquoi la question de la biodiversité est-elle si peu traitée par la CRESS dans la TEE ? (manque de connaissance ? de moyens ? d'ambition politique ?)
	11	Est-ce qu'il y a un problème de conscientisation d'appartenance à l'ESS pour les associations de protection de la biodiversité ? (comme c'est le cas de beaucoup d'associations)
	12	Est-ce que la CRESS pourrait/devoir davantage s'approprier ce sujet ? <i>Si oui, comment ? (plaidoyer, mise en réseau, valorisation, formation).</i> <i>Si non pourquoi ?</i>
	13	Quelles pourraient être les relations/partenariats entre les associations de protection de l'environnement et la CRESS ?
Conclusion	14	Est-ce qu'il y a des personnes, des partenaires, qui te semblent important que je contacte dans le cadre de mes travaux ?
	15	Pour terminer l'entretien, est-ce que tu as des questions, remarques, etc.

2- Grille d'entretien pour le Vice-président de la CRESS AURA (questionnaire rempli en autonomie)

Contexte :

Merci de m'accorder un peu de votre temps pour répondre à mes questions.

Dans le cadre de mon mémoire de Master 2 en Economie Sociale et Solidaire, je souhaite étudier comment les représentants de l'ESS en AURA s'approprient la question de la transition écologique.

Mon mémoire traite plus spécifiquement de la question de la protection de la biodiversité, que je considère comme une problématique spécifique, différente du changement climatique par exemple. Je cherche donc à me faire une idée de comment ces sujets sont traités par l'ESS et notamment par la CRESS AURA.

THÈMES	N°	QUESTIONS
Parcours	1	Pour commencer, pourriez-vous présenter brièvement votre parcours et ce qui vous a amené à occuper le poste de Vice-Président à la Transition écologique, de la CRESS AURA ?
	2	Depuis quand occupez-vous ce poste au sein de la CRESS ?
La TEE à la CRESS	3	Depuis quand y'a t'il une Vice-Présidence à la transition écologique à la CRESS AURA ? Dans quel contexte a-t-elle été créée ?
	4	Quelle est la vision de la transition écologique portée par la CRESS ?
	5	A votre avis, quelle est la place de la problématique spécifique de la protection de la biodiversité dans l'ESS et à la CRESS notamment ? Aux côtés notamment de la lutte contre le changement climatique ou de la lutte contre le gaspillage ?
	6	Est-ce que la CRESS pourrait davantage s'appropriier le sujet de la biodiversité ? <i>Si oui comment ? Si non pourquoi ?</i>
Conclusion	7	Pour terminer, n'hésitez pas à faire des ajouts, remarques, etc. qui pourraient m'être utiles.

3- Grille d'entretien pour les associations naturalistes

Texte d'introduction :

Merci de m'accorder un peu de votre temps pour répondre à mes questions. Si c'est bon pour vous, cet entretien est enregistré pour me permettre de traiter plus facilement vos réponses.

Je me présente rapidement, je suis Lucie RANCHIN. J'ai notamment travaillé en association de protection de la nature, en région Centre-Val de Loire, puis j'ai travaillé pour la Chambre Régionale de l'ESS à Lyon.

J'ai repris mes études en Master 2 Économie Sociale et Solidaire à l'université Lyon 2. Dans le cadre de mon mémoire, j'étudie la question de la transition écologique dans l'ESS. Et plus spécifiquement la place de la protection de la biodiversité au sein de la transition écologique.

J'ai donc recueilli la parole du côté de la fédération de l'ESS et je souhaite confronter leur vision à celle des structures à but non lucratif impliquées dans la protection de la nature.

Je vais vous poser des questions d'abord assez génériques pour poser le contexte et ensuite nous rentrerons plus dans le détail.

Est-ce que c'est bon pour vous ? Vous avez des questions avant de commencer ?

THÈMES	N°	QUESTIONS
Contexte + structure	1	En introduction, est-ce que vous pourriez vous présenter brièvement, qui vous êtes et quel est votre poste ?
	2	Pouvez-vous présenter votre structure et ses principales missions ?
	3	En quoi diriez-vous que votre structure contribue à la transition écologique ?
	4	Est-ce que votre structure fait partie d'un groupe ou d'une fédération ?
	5	Avec quels types de structures développez-vous des coopérations ?
ESS	6	Votre structure est une association/un fond de dotation, à but non lucratif. Vous faites donc partie de l'Économie Sociale et Solidaire. Est-ce que vous connaissez l'ESS ? Si oui comment l'avez-vous connu ?
	7	<i>Si non :</i> <i>Définition : L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre sous statut juridique d'association loi 1901, de coopérative, de mutuelle, de fondation et de société commerciale de l'ESS.</i> <i>Les structures de l'ESS partagent 3 principes statutaires : la gouvernance démocratique, la lucrativité absente ou limitée et une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt collectif.</i> Est-ce que vous reconnaissez votre structure dans cette définition ?
	8	<i>L'ESS s'est structurée récemment au travers de la loi de 2014 qui a bordé son périmètre juridique et a institué ses représentants. En région, ce sont les CRESS (les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire) qui sont chargées de promouvoir l'ESS et de fédérer les organisations et de les représenter.</i> Qu'est-ce que ça vous apporte de savoir que vous faites partie de ce mouvement ?
	9	Est-ce que vous trouveriez intéressant d'établir/de renforcer vos relations avec l'ESS ? Dans quel but ?
Conclusion	10	Nous avons terminé ! Avez-vous des ajouts, remarques, etc. qui pourraient m'être utiles ?

4- Grille d'entretien pour la DREAL

Texte d'introduction :

Merci de m'accorder un peu de votre temps pour répondre à mes questions.

Je me présente rapidement, je suis Lucie RANCHIN. J'ai notamment travaillé en association de protection de la nature, en région Centre-Val de Loire, et pour la CRESS AURA à Lyon.

J'ai repris mes études pour faire un Master 2 en Economie Sociale et Solidaire, à Lyon 2. Dans le cadre de mon mémoire, j'étudie comment l'ESS s'approprie la question de la transition écologique. Et au sein de la transition écologique, je m'intéresse plus spécifiquement à la question de la protection de la biodiversité.

J'ai pris contact avec vous suite à la dernière Conférence régionale de l'ESS, puisque la DREAL a mené un travail pour identifier les collaborations et actions existantes entre ses services et les acteurs de l'ESS. Et je vous remercie d'avoir accepté de répondre à mes questions pour m'éclairer sur ces coopérations.

THÈMES	N°	QUESTIONS
Contexte	1	Pour commencer, pourriez-vous vous présenter et présenter votre poste au sein de la DREAL ?
	2	Quelle est la vision de la transition écologique portée par la DREAL ? Notamment en matière de protection de la biodiversité ? <i>Question non posée car identifiée comme non pertinente pendant l'entretien</i>
DREAL et feuille de route ESS	3	Comment la DREAL s'est-elle impliquée dans l'animation de cette feuille de route ESS ? Et en quoi a consisté sa participation ?
	4	Quels sont les objectifs de l'implication de la DREAL dans la feuille de route ESS ?
	5	En quoi consiste l'animation de cette feuille de route pour la DREAL ?
	6	En quoi consiste le volet "nature et biodiversité" de la feuille de route ESS ? Et qui sont les acteurs ESS impliqués ?
	7	Quelles étaient les relations de la DREAL avec les représentants de l'ESS (CRESS et UDES notamment), avant la Conférence régionale ? Qu'est-ce que cette Conférence a changé (ou va changer) dans vos rapports avec eux ?
Conclusion	8	Pour terminer l'entretien, avez-vous des questions, remarques, etc.

Annexe 4 : Recherche de l'occurrence « Nature » sur la plateforme Carteco

Nom de la structure	Région	Type de structure	Secteurs d'activité déclarés	Date actu	Fédération
Perche nature	Centre-Val de Loire	Association	 Gestion des ressources & déchets  Sensibilisation à la prévention	11/2021	<ul style="list-style-type: none"> • France Nature Environnement • Graine
Nature solidaire	Bretagne	Coopérative	 Gestion des ressources & déchets	11/2021	
Nature Solidaire (Marais Poitevin)	Nouvelle-Aquitaine	Association (structure d'insertion)	 Gestion des ressources & déchets	05/2022	
NATURE PEINTURE	PACA	Coopérative	 Mobilité responsable  Sensibilisation  Agriculture & alimentation durables  Sensibilisation  Gestion des ressources & déchets	05/2024	
Vel'Nature	Pays de la Loire	Association	 Gestion des ressources & déchets  Seconde vie des produits  Mobilité responsable  Services cycles	05/2022	
Nature Andaines	Normandie	Coopérative	 Agriculture & alimentation durables  Distribution et vente	10/2022	
Nature & Sens	Nouvelle-Aquitaine	Association	 Gestion des ressources & déchets  Sensibilisation à la prévention	05/2022	
Charente Nature	Nouvelle-Aquitaine	Association	 Gestion des ressources & déchets  Sensibilisation à la prévention	05/2021	• France Nature Environnement
Bati-nature scop	Auvergne-Rhône-Alpes	Coopérative	 Gestion des ressources & déchets  Seconde vie des produits  Bâtiment durable  Construction et réhabilitation  Production et vente de matériaux  Déconstruction	12/2022	
Sologne Nature Environnement	Centre-Val de Loire	Association	 Gestion des ressources & déchets  Sensibilisation à la prévention	11/2021	• France Nature Environnement
Poitou-Charentes Nature	Nouvelle-Aquitaine	Association	 Gestion des ressources & déchets  Sensibilisation à la prévention	05/2022	• France Nature Environnement
Bourg Nature Environnement	Auvergne-Rhône-Alpes	Association	 Gestion des ressources & déchets	09/2022	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des usagers de la bicyclette • France Nature Environnement
Limousin Nature Environnement	Nouvelle-Aquitaine	Association	 Gestion des ressources & déchets  Sensibilisation à la prévention	05/2021	• France Nature Environnement
Seconde Nature - La Recyclerie	Bretagne	Association	 Gestion des ressources & déchets  Mise à disposition de matériel  Sensibilisation à la prévention  Seconde vie des produits  Mobilité durable  Service cycles	01/2022	
Somme Nature Initiatives	Hauts-de-France	Association	 Gestion des ressources & déchets  Formation à la gestion des déchets  Sensibilisation à la prévention  Lutte contre le gaspillage alimentaire  Gestion d'emballages  Gestion des biodéchets  Seconde vie des produits	09/2022	• URCPiE

France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Association	 Gestion des ressources & déchets  <i>Sensibilisation à la prévention</i>	05/2021	• France Nature Environnement
CHEN (Culture Hainaut Eco Nature)	Hauts-de-France	Association	 Agriculture & alimentation durables  <i>Renaturation urbaine</i>  <i>Sensibilisation</i>	05/2023	
France Nature Environnement Midi-Pyrénées	Occitanie	Association	 Gestion des ressources & déchets  <i>Sensibilisation à la prévention</i>	10/2021	• France Nature Environnement
La Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord	Grand-Est	Association	 Agriculture & alimentation durables  <i>Sensibilisation</i>	06/2023	
Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement	Centre-Val de Loire	Association	 Gestion des ressources & déchets  <i>Sensibilisation à la prévention</i>	11/2021	• France Nature Environnement • Graine

Source : Tableau réalisé pour le mémoire, sur la base des informations de Carteco et des sites internet des associations respectives.

Annexe 5 : Appellations successives du ministère en charge des questions environnementales, de 1971 jusqu'à nos jours

Désignation du ministère	Années
Délégation auprès du Premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement	1971
Secrétariat d'État à l'Environnement	1974
Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie	1978
Ministère de l'Environnement	1981
Secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de l'Environnement et de la Qualité de la vie	1983
Ministère de l'Environnement	1984
Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé de l'Environnement	1988
Ministère délégué, chargé de l'Environnement et de la Prévention des Risques technologiques et naturels majeurs	1989
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable	2002
Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable	2007
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire	2008
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer	2009
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement	2010
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie	2012
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargé des Relations internationales sur le climat	2016
Ministère d'État de la Transition écologique et solidaire	2017
Ministère de la Transition écologique	2020
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	2022

Source : Tableau extrait de [l'article de Aspe & Jacqué](#), complété par nos soins avant 2002 et après 2020, sur la base des informations du [site du ministère de la Transition écologique](#).

Annexe 6 : Grille d'encodage de l'analyse de la littérature grise CRESS AURA et ESS France

Titre de la publication	Editeur	Nb pages + Année	Lien avec la transition écologique ?	Occurrences	
				Biodiversité	Climat / climatique
Note : <i>Opportunités de la silver économie pour les entreprises de l'ESS</i>	CRESS AURA	janvier 2019	Non	0	0
Note : <i>ESS et handicap : enjeux et opportunités</i>	CRESS AURA	juin 2019	Non	0	0
Note : <i>Enjeux et opportunités de l'habitat durable pour les entreprises de l'ESS</i>	CRESS AURA	juillet 2019	Oui	0	0
Note : <i>Enjeux et opportunités dans la culture pour les entreprises de l'ESS</i>	CRESS AURA	octobre 2019	Non	0	0
Note : <i>Enjeux et opportunités de l'événementiel écoresponsable pour les entreprises de l'ESS</i>	CRESS AURA	avril 2020	Oui	0	0
Note : <i>La production locale d'électricité renouvelable : une opportunité pour l'ESS</i>	CRESS AURA	avril 2020	Oui	0	0
Note d'opportunité : L'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique en Auvergne Rhône-Alpes : Etat des lieux et perspectives	CRESS AURA	76 pages Avril 2021	Oui	3	11
Note : <i>Opportunités du numérique durable pour les entreprises de l'ESS</i>	CRESS AURA	août 2021	Oui	0	0
Note d'opportunité : <i>Textile, ESS et réemploi</i>	CRESS AURA	mars 2022	Oui	0	0
Note d'opportunité : <i>Petite enfance, l'accueil des jeunes enfants</i>	CRESS AURA	juin 2022	Non	0	0
Note d'opportunité : <i>Comprendre les fonds européens</i>	CRESS AURA	mars 2024	Non	0	0
LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ESS. Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir	ESS France	décembre 2021	<i>Indirectement</i>	1	1
Transformation écologique des organisations de l'ESS : où en est-on dans le DLA ? Retours d'expériences sur l'intégration de la transformation écologique dans le DLA par les DLAD et DLAR	ESS France et France Nature Environnement	74 pages Octobre 2023	Oui	2	18

Annexe 7 : Grille d'encodage de la note d'opportunités de la CRESS « L'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique en Auvergne Rhône-Alpes : Etat des lieux et perspectives » (77 pages)

Catégories	Nb de pages (dont 1 page d'introduction de partie)
Alimentation et agriculture durables	12
Déchets et réemploi - Réutilisation - Recyclage	10
Mobilité durable	13
Habitat et bâtiment durables	13
Transition énergétique	12
Éducation à l'environnement et au développement durable	4